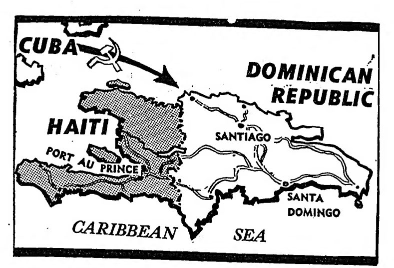
// La Survivance

Organe officiel des Associations françaises de l'Alberta et de la Colombie

(A.C.F.A. – F.C.F.C.)

VOLUME XXXVII EDMONTON, ALBERTA MERCREDI LE 12 MAI 1965 No 27



Du trouble aux Antilles. Depuis le début du siècle, c'est la deuxième fois que les Etats-Unis envoient des soldats pour maintenir l'ordre dans la République Dominicaine. Lorsque le président Johnson vit que les communistes pouvaient très bien profiter du gâchis et saisir le pouvoir, il y dépêcha des soldats pour empêcher ce coup d'état. Johnson a juré qu'il n'y aurait pas d'autres dictatures communistes dans l'hémisphère occidental, il y a assez de Cuba.

Jean Lesage et les minorités

Québec, — "Je ne vois pas pourquoi nous traiterions la minorité anglaise comme nous la traitons actuellement dans le Québec, si les autres provinces ne donnent pas aux minorités françaises un traitement équitable", a déclaré la semaine dernière le premier ministre à une délégation des hauts fonctionnaires fédéraux actuellement en tournée d'étude dans l'est du Canada.

M. Lesage a ajouté que c'était la responsabilité du Québec, comme mère patrie des parlant français d'Amérique, de voir à ce que les droits des minorités françaises dans les autres provinces soient respectés comme le sont ceux des Canadiens anglais dans le Québec.

Le premier ministre ne croit pas à un bilinguisme étendu à tous les individus à travers le Canada, mais ancré dans tous les secteurs de l'administration publique.

"Je ne parle pas ainsi, a-t-il dit, dans le seul but de favoriser le français, mais dans un but plus important qui est la survie du Canada". M. Lesage recevait la délégation à son bureau.

Pour le français

à Saskatoon . . . et ailleurs

Un pacificateur volontaire demande qu'une majorité respecte sa minorité

Du Centre catholique diocésain de Saskatoon est sortie une initiative qui pourrait influencer avec poids le sort fait à la minorité française de cette ville. Un journaliste de cette ville, collaborateur à l'hebdomadaire catholique "Prairie Messenger" de Muenster, M. George Terfloth, a entrepris une sorte de croisade personnelle pour expliquer les droits spéciaux des Canadiens français en Saskatchewan.

Devant quelques assemblées publiques, surtout de réunions de parents et maîtres, il a développé à neuf les idées qu'il avait exposées deux semaines auparavant dans un remarquable article paru dans le "Messenger".

A l'école St-Paul

Mardi soir, de la semaine dernière, il était l'orateur invité à l'assemblée de parents et maîtres de l'école St-Paul Nord que fréquentent la plupart des enfants qui firent la grève. Environ 70 personnes étaient présentes dont le curé de la cathédrale, M. l'abbé J. Robinson. Le président de l'assemblée était nul autre que M. Ernest Bourgault, qui avait dirigé la grève scolaire. Un porte-parole des parents canadiens-français, M. Alfred Champagne, lut une déclaration établissant les raisons de la grève, alors terminée, puis invita les autres parents présents à maintenir tous ensemble le même esprit de bon voisinage et d'amitié qui avait toujours existé.

Puis on invita M. Terfloth à adresser la parole. L'orateur se présenta comme un pacificateur volontaire, venu de l'extérieur, pour renseigner la population et créer un climat d'esprit qui soit ouvert et juste, au sujet du problème scolaire français.

Enjeu de droits humains

D'un ton et avec des idées qui s'adressent uniquement à l'intelligence, M. Terfloth souligne que deux encycliques du pape Jean XXIII portaient sur la justice dans les rapports entre les humains. Il invite alors à aborder le "French problem" avec les principes et l'esprit chrétiens tels que demandés par le pape.

Il soutient que le sort des Canadiens français est le sort de certains droits humains, car les Canadiens français ont des droits constitutionnels et historiques différents des autres groupes ethniques. "Nous, immigrés allemands, dit-il, avons cédé nos droits linguistiques avec base constitutionnelle en venant au Canada qui n'a que deux langues officielles, l'anglais et le français".

"Violer les droits d'autrui est une faute morale; nous n'avons pas le droit de violer des droits, et comme catholiques nous devrions donner l'exemple."

Gravité de la question

L'orateur estime qu'il s'agit d'une question très grave, "question liée à la survivance de la Confédération. Nous devons respecter les droits des Canadiens français par souci de la survivance du Canada."

S'appliquant à réfuter d'avance certaines des objections les plus courantes, il affirme qu'il en coûterait un peu plus en frais, mais que le respect des droits d'autrui vaut amplement l'effort. Quant au "French pushed down our throats", il affirme que personne ne demande cela. La ségrégation? "Notre système d'écoles séparées en est le premier exemple, s'il faut appliquer le mot".

L'orateur conclut par ces mots: "Il est immoral de bloquer les droits d'autrui. Nous, catholiques, avons dans le passé souffert de cette sorte d'injustice. Nous devrions en savoir quelque chose et nous comporter différemment. Nous demandons nos droits; nous devons savoir aussi en accorder. Pensez-y sérieusement avant de vous compromettre".

Période de discussions

La période de questions qui suivit amena d'abord un barrage d'objections de la part d'un M. Mazurkievitch, qui avait la veille dirigé un groupe d'oppositionnistes devant la commission scolaire. Ses objections étaient variées: comparaison avec les droits des Indiens, population non prête pour le bilinguisme, baisse du niveau de l'éducation, etc., et comme une réponse à point suivait chacune de ses questions, le tenace objecteur révéla le fond de sa pensée en disant: "Les Canadiens devraient ne former qu'un bloc solide avec une seule langue".

Plusieurs autres personnes posèrent des questions, puis à la fin deux pères de famille, non de langue française, s'appuyèrent pour une vigoureuse intervention, qui montre que le message de M. Terfloth tombe aussi en bonne terre "Comme catholiques, reprirent-ils, nous devons non seulement accepter l'exercice d'un droit, mais nous avons un devoir: voir à ce que ce droit soit respecté. Il faut d'abord voir l'existence d'un droit, puis l'obligation de le respecter, car devoir va avec droit,.

"Nous espérons que les Canadiens français regagneront leurs droits avec notre support et non malgré nous."

La discussion se poursuivit de façon animée, mais d'un ton toujours amical durant le café qui suivit. Pour certains voir le problème canadien comme M. Terfloth exige une véritable conversion d'esprit; on entend si peu souvent cette version de la nature du Canada. D'autre part on constate un bel effort pour surmonter certains préjugés et la volonté aussi de s'inspirer de pensée chrétienne, malgré les difficultés pratiques que cela impose.

Les changements qui redonneront à la vie française son droit de cité ne sont pas uniquement d'ordre légal; ils ne sont principalement pas cela. Ce sont des changements d'attitude, de mentalité; et pour accomplir cette besogne il faut des apôtres plus que des avocats ou des législateurs.

C'est ce qui donne au travail de M. Terfloth toute sa valeur.

(La Liberté et le Patriote)

Le ministre des affaires municipales du Québec, M. Pierre Laporte, croit que sa province ne participera pas au plan fédéral pour aider les municipalités et les individus qui ont besoin d'argent pour construire leurs résidences.

Un grand espoir

L'Institut Vanier de la famille

Moins d'un an après le mémorable et premier congrès canadien de la famille, à Ottawa, en juin dernier, la capitale a été, vendredi dernier, le théâtre de la séance inaugurale du conseil du nouvel institut Vanier de la famille.

A Rideau Hall, résidence officielle de ceux qui ont conçu et sont demeurés les grands artisans de l'initiative susceptible de favoriser "l'épanouissement de la paix et du bonheur au sein de la cellule-mère de la société, la famille", à savoir le Gouverneur général et Mme Georges-P. Vanier, on a procédé à la formation du conseil et à l'élection des principaux dirigeants.

C'est ainsi que le Dr Wilder Penfield, éminent neurologue montréalais, devient le premier président de l'institut Vanier de la famille, tandis que les trois vice-présidences ont été respectivement confiées à Mme Malcom Wallace McCutcheon, d'Ottawa; à Philippe Garigue, doyen de la faculté des sciences sociales à l'Université de Montréal, et au juge Alfred-M. Monnin, de St-Boniface, de la Cour d'appel du Manitoba.

Bien-être familial

A l'issue de la séance du conseil, le Gouverneur général, son épouse et le Dr Penfield, en compagnie de MM. Monnin, Garigue et Doyle, ont rencontré les représentants de la presse, de la radio et de la télévision.

Dans son premier mot comme président de l'organisme, le Dr Penfield a dit que "l'institut Vanier de la famille est unique au Canada et qu'il veut se consacrer au bien-être familial, mais en tant qu'institut, il se donne surtout pour objectif de faire une étude approfondie d'un ensemble particulier de problèmes, soit ceux qui entourent le foyer et la famille dans la société moderne".

Parlant au nom de son épouse et de lui-même, le général Vanier a confié que "bien que nous éprouvons un certain sentiment de réussite, cet événement ne marque pas un aboutissement, mais plutôt un point de départ", ajoutant plus loin comment "nous avons trouvé un stimulant dans l'urgente préoccupation d'un grand nombre de Canadiens qui, devant l'intérêt qu'a suscité le congrès de la famille, estiment que quelque chose se fera pour consolider la famille, cellule fondamentale de notre société".

"Notre oeuvre dépendra du soutien que nous trouverons auprès du public, de mentionner le général Vanier. Il ne s'agit pas d'une entreprise nébuleuse dans une tour d'ivoire, mais bien d'une oeuvre qui se situe au niveau des réalités pratiques de la vie quotidienne. Elle touche la famille et partant, chacun de nous. Tous, nous sommes en cause, continuait-il et je fais un appel pressant à tous les Canadiens de collaborer à cette oeuvre."

Orientation utile

Le Dr Penfield expliqua comment l'institut Vanier différera d'une commission royale "en ceci que son travail de recherche se poursuivra pendant plusieurs générations" et que "les études qu'il fera seront sur une base permanente".

"Par ailleurs, l'institut Vanier fournira en ce domaine une orientation utile visant à compléter, sans jamais le remplacer, le travail des organismes religieux et bénévoles, sur le plan gouvernemental et dans le secteur privé."

Durant la même conférence de presse, le Dr Penfield rappelait que "nous aurions tout à gagner à nous efforcer de solutionner les problèmes sociaux au niveau de la famille plutôt que sur le plan judiciaire. Pour ma part, affirmait-il, je suis étonné que, dans les autres pays, on n'ait pas fait ressortir cette nécessité dans les milieux gouvernementaux".

Il ajoutait aussi que "pendant très longtemps, ce sont surtout l'homme de Dieu et le médecin qui se sont penchés sur l'homme. Aujourd'hui, cependant, même si l'homme est resté sensiblement ce qu'il était autrefois, il a créé autour de lui, à l'aide de la science, une société nouvelle et étrange. L'homme de Dieu et le médecin ont besoin d'aide et il leur faut s'y prendre d'une autre façon.

"Ceux qui s'intéressent aux oeuvres et aux formation nécessaire pour aborder le problème de l'homme d'une nouvelle façon et, de plus, sont disposés à le faire. Ils ont commencé leur travail, fait-il alors remarquer, mais ils ont besoin d'un apport que l'institut Vanier leur fournira."

Plus tôt, le Dr Penfield avait dit: "Dieu a créé l'homme. A son tour, l'homme a créé autour de lui, au hasard des choses peut-être, sa propre civilisation en évolution constante. Le moment est venu pour l'homme d'agir avec détermination, de protéger contre la désagrégation celle qui est la première et la plus importante institution de la société, la famille".

L'institut Vanier de la famille sera autonome, a-t-on annoncé, sauf en ceci qu'il sera responsable au public canadien. Il aura son bureau principal à Ottawa et un personnel administratif réparti dans les diverses provinces.

Parmi les projets immédiats de l'organisme, il faudra tout d'abord procéder à l'engagement d'un secrétaire général, qui agira comme directeur de la recheche, ainsi que d'un directeur associé, puis on verra à l'organisation d'une campagne nationale de souscription visant à obtenir les fonds nécessaires tant au paiement des frais courants qu'à la création d'une fondation sans laquelle un institut scientifique de sociologie de ce genre ne pourrait exister.

Paix et honneur

Avant de se séparer de ses invités, le Gouverneur général a ajouté: "Je vous avoue en toute simplicité que ma femme et moi depuis longtemps rêvons d'accroître, dans une petite mesure au moins, la paix et le bonheur au sein de la famille.

"L'organisme que vous avez jugé bon d'appeler l'institut Vanier de la famille, incarne une cause très chère à nos coeurs. Je veux que vous sachiez combien nous vous sommes reconnaissants de partager avec nous les aspirations de toute notre vie."

Le chanoine Groulx

"Chacune des deux nations a le droit d'écrire et d'enseigner sa propre histoire"

"Dans un pays où coexistent deux tions — et il paraît que ce soit un fait bien établi — l'enseignement historique n'a pas à se faire inutilement haineux ni désagréable. Cela va de soi. Mais chaque nation a le droit et le devoir d'écrire et d'enseigner sa propre histoire. Ou alors ne parlons plus d'objectivité", a déclaré le chanoine Lionel Groulx à l'issue d'un dîner marquant la réunion générale de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

S'en prenant aux tenants du manuel unique d'histoire du Canada, "maladie cyclique" dont il laisse la recherche des causes aux psychiatres, le président de l'Institut a déploré que "quelques grands pédagogues ou du moins qui se croient tels, parce qu'ils sont du monde officiel, n'aient pas l'air de se douter qu'en méthodologie historique, il n'y a pire hérésie que de souffler aux historiens ou auteurs de manuels, des directives. L'histoire n'a pas à se faire instrument politique. On n'infléchit pas l'histoire en tel sens ou tel autre'.

"Au surplus, a ajouté l'historien, qui oserait soutenir que ce soit l'histoire du Canada, telle qu'enseignée dans la province de Québec, qui nous ait divisés. Au premier chef, chacun le sait la cause de nos divisions provient de l'inégalité de traitement infligé en ce pays à la langue et à la culture de la nation canadienne-française. En ces jours mêmes, à qui fera-t-on croire que c'est à cause d'un certain enseignement de l'histoire que, dans l'Ontario, dans l'Ouest, en Colombie, et même dans les provinces maritimes l'on ne mesure qu'au comptegouttes l'enseignement de leur langue à près d'un million de Canadiens d'origine française?

Au reste, l'heure n'est pas encore venue pour le peuple canadien-français de répudier son passé, "de sacrifier la moindre de ses richesses, d'ignorer les moyens et les méthodes par lesquelles souvent contre vents et marées, malgré les forces adverses liguées contre lui, il a quand même duré trois cents ans".

En outre, selon le chanoine, la connaissance de l'histoire devient plus urgente que jamais. "Il semble que le nouveau système d'enseignement, par une spécialisation hâtive, prématurée des jeunes générations, mette en dangers l'indispensable culture générale. Ce n'est donc pas l'heure de rejeter hors des programmes l'un des enseignements réputés les plus humanisants."

D'autre part, quel haut prix s'attache désormais et s'attachera de plus à l'expérience, par suite de l'accélération de l'histoire. Devant l'étalement des perspectives et dans cette aire immense où vont se mêler et s'intensifier de plus en plus les échanges de toutes sortes, fatalement le labeur et les vues de l'historien ne pourront que s'accroître et s'élargir, a fait observer M. Groulx.

L'historien, a encore dit le chanoine, doit se résigner à rester l'enfant pauvre de la littérature. "On continuera de lui refuser le rôle ou le mérite d'un créateur, rôle que l'on accorde si gracieusement au plus médiocre romancier et au poète intelligible . . . Il n'a plus à apprendre que son oeuvre est une oeuvre de désintéressement. Il doit continuer, avec l'espoir que s'il n'obtient pas de succès de son temps, il sera compris et lu avidement un jour par tous les anthropologues".

Au début de sa brève causerie, le chanoine Groulx a souligné que l'Institut qu'il a fondé devient de plus en plus ce qu'il devait être: un centre de recherches historiques, et que la Revue elle-même est parvenue à sa dix-neuvième année. "l'âge d'une grande demoiselle, et peut se prévaloir d'être la revue canadienne de caractère scientifique la plus répandue et la plus lue hors de son pays".

L'A.C.F.A. est bien consciente de sa force et de sa faiblesse

C'est samedi dernier qu'eut lieu, en l'auditorium de l'Académie Assomption, l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Marquée au coin de l'optimisme, cette assemblée témoigna de façon non-équivoque de l'épanouissement du fait français en notre province. Epanouissement dont peut, à juste titre, s'enorgueillir l'A.C.F.A. Certes, personne ne le niera, il y a encore place pour plus de progrès; mais ces lacunes, ces faiblesses qu'il nous faut corriger, si l'on s'applique à les comprendre, à les discuter, et si, surtout, l'on veut de toutes parts coopérer, il ne fait aucun doute qu'on trouvera les solutions nécessaires.

Cette année marquait le début d'une nouvelle formule adoptée par le Conseil général en ce qui concerne les assemblées annuelles. Plutôt que de n'avoir qu'un congrès provincial annuel, il y aura dorénavant: 1) une assemblée générale annuelle, à Edmonton, au printemps et, 2) un congrès général tenu dans l'une ou l'autre de nos régions, probablement à l'automne.

Selon les mots du président général "l'assemblée aura comme but de faire prendre connaissance aux membres de tout ce qui touche à l'administration, un peu comme une compagnie qui, chaque année, réunit ses actionnaires". D'autre part, le congrès général revêtira un caractère académique et "il se déplacera d'une région bilingue à l'autre, et sera ouvert à tous les franco-albertains et il développera un thème spécifique".

Nous voyons là, manifestement, le désir de l'A.C.F.A. de rejoindre davantage tous les franco-albertains, de leur donner l'occasion d'une participation plus intime et plus démocratique à la gouverne de l'Association.

Le point saillant de cette assemblée annuelle fut sans aucun doute l'étude, puis l'adoption des nouvelles constitutions. Mais nous y reviendrons un peu plus loin dans le compte-rendu de la journée.

D'autre part, chaque rapport présenté nous a permis de faire en quelque sorte l'inventaire de cet éventail magnifique que représentent les diverses activités de l'A.C.F.A. ou des groupes connexes; ainsi nous fut-il donné de prendre connaissance des principaux événements ou réalisations de chacune de ces cellules de vie française qui composent et complètent l'Association canadienne française de l'Alberta.

(suite à la page 4)

TELEGRAMME

T.H. LESTER B. PEARSON
PREMIER MINISTRE DU CANADA
OTTAWA, ONT.

LES MEMBRES ASSOCIATION CANADIENNE FRANCAISE ALBERTA REUNIS ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE LE 8 MAI APPROUVENT SANS RESTRICTION DEMARCHES ENTREPRISES PAR COMITE EXECUTIF ET DEMANDENT AU TRES HONORABLE PREMIER MINISTRE NOMMER SENATEUR CANADIEN FRANCAIS COMME SUCCESSEUR HONORABLE ARISTIDE BLAIS STOP ILS TIENNENT DE NOUVEAU EXPRIMER RECONNAISSANCE POUR NOMINATION HONORABLE JUGE ANDRE DECHENE COUR SUPREME ALBERTA STOP RECOMMANDENT NOMINATION JUGE CANADIEN FRANCAIS COUR DE DISTRICT EDMONTON STOP AVEC REMERCIEMENTS ANTICIPES

LUCIEN MAYNARD C.R.
PRESIDENT GENERAL

Le mur qui sépare les "deux solitudes" est en voie de disparition

— Hugh MacLennan

Toronto — Le mur qui, depuis des siècles, séparait Anglais et Français, pourtant les deux nations qui fondèrent le Canada, est sur le point de disparaître, selon l'auteur canadien Hugh MacLennan, de Montréal.

Une révolution tranquille est en train de transformer la nature même du pays, déclarait M. MacLennan à la réunion annuelle du chapitre de Toronto de la Société des diplômés de l'université McGill.

M. MacLennan, auteur du best-seller "Deux solitudes", qui analyse le drame de la division entre les deux races, croit déceler un grand nombre d'indices portant à croire qu'enfin les deux solitudes semblent se rapprocher l'une de l'autre.

M. MacLennan, professeur adjoint d'anglais à McGill, discerne un des indices de ce changement d'attitude dans l'adoption par le parlement et l'acceptation par la majorité des Canadiens de langue anglaise du nouveau drapeau canadien.

Ere révolue

Ces faits ne symbolisent pas seulement la fin de la loi des Canadiens de langue anglaise en la mystique du "British Empire" mais aussi la reconnaissance de leur part du fait qu'ils n'ont pas d'autre choix, finalement, que d'accepter sur un pied d'égalité leurs compatriotes de langue française qui furent abandonnés par leur mère-patrie il y a deux siècles.

M. MacLennan décerne le mérite de la révolution tranquille à la classe moyenne du Québec.

Jusqu'à il y a peu de temps, tout individu possédant un sens même rudimentaire de l'histoire avait raison de craindre une explosion de violence de la part de Québec et de fait c'est ce qui est arrivé", note M. MacLellan. Puis abruptement, l'atmosphère change une fois de plus.

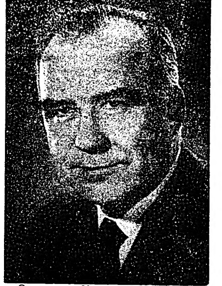
"Premièrement l'aile libérale de l'Eglise québécoise, avec, en tête, les cardinaux Léger et Roy, a prévalu sur les réactionnaires. Elle préconise des réformes de l'éducation et dénonce l'hostilité envers les compatriotes de langue anglaise. Le christianisme large et compréhensif du pape Jean a porté des fruits ici comme ailleurs.

"Deuxièmement, le premier ministre Lesage a fait bénéficier de son immense influence et de son prestige la confédération. Simultanément il se produit un grand changement parmi tous les Canadiens de langue anglaise qui obéissent à leur intelligence et ne se laissent pas uniquement guider par leurs réflexes."

L'abondance de la matière et des retards imprévisibles ne nous permettent pas de publier les courriers cette semaine, nous nous en excusons.

En page 5, nous publions les noms des jeunes qui sont invités à faire le Voyage Interprovincial Albertain — VIA.

Journée bien remplie !



On peut dire que Me Lucien Maynard, c.r., a eu une journée bien remplie samedi dernier. A Edmonton, c'était la journée des Franco-Albertains, et à titre de président général de l'A.C.F.A., il est bien le porte-parole officiel de toute la population francophone de la province.

Avec art et doigté, il présida à toutes les délibérations de l'assemblée générale qui groupait une centaine de personnes venues des quatre coins de la province, de 9 h 30 a.m. à 5 h p.m.

Pas satisfait de cette grosse journée de travail, il était à la fameuse Cabane à sucre le soir. Il dirigea quelques chants folkloriques, il y accueillit M. le Maire Dantzer, Mme la Consul de Belgique, M. le député Lambert, M. le professeur Jean-Paul Vinay de Montréal, et d'autres personnages.

Monsieur Maynard, les congressistes n'ont pas eu l'opportunité, au terme de l'assemblée, de proposer un vote de remerciement à l'exécutif et au conseil général de l'A.C.F.A. Ils le font par la voix de **La Survivance.** Les congressistes et les amateurs de la Cabane ont apprécié grandement votre dévouement, et vous remercient de votre perpétuelle et universelle présence à la journée des Franco-Albertains.

Le grand artisan de la Cabane



Si Me Maynard fut l'âme dirigeante de l'Assemblée générale de l'A.C.F.A., il nous faut mentionner le grand artisan de l'événement tant désiré de la population — la fameuse Cabane à sucre —: merci à M. François Baillargeon qui, comme président de l'A.C.F.A. locale d'Edmonton, présida à l'organisation de cette magnifique soirée au SPORTEX.

Mettre en marche l'organisation de la Cabane à sucre, trouver les hommes qui accepteront les 20 responsabilités, coordonner les efforts de chacun, ce n'était pas une sinécure. Il y avait trop de mains dans la pâte pour les nommer toutes, mais il faut mentionner le maître-sucrier, M. Irénée Turcotte; les premiers responsables du souper qui attira foule, M. et Mme Ernest Ouimet; la porte gardée par M. Jean Morvan; le maître de cérémonies de la soirée, M. Jacques Boucher; le docteur Arès qui dirigeait les danses; les orchestres 'des Lorieau' et du Collège; le chant des jeunes dirigé par M. Laurier Levasseur de St-Paul; M. Charles-E. Joly et son équipe qui vendait les produits de l'érable, et l'équipe si active de la Cabane des jeunes.

Les 2,500 personnes présentes ont apprécié le nouveau local de trois pièces, salle pour le souper, salle plus grande pour la Cabane des enfants, et salle plus grande encore pour la Cabane des adultes.

Les organisateurs furent particulièrement honorés de voir le maire d'Edmonton et sa famille prendre part à tous nos ébats, à partir du souper jusqu'à une heure assez avancée. M. Dantzer ne voulut aucun privilège, sinon celui de se mêler à la foule à son gré. Malgré l'insistance de M. Baillargeon, il fit la queue comme les autres pour attendre son souper.

Nous félicitons M. Baillargeon et ses aides d'avoir fait de cette Cabane un autre succès à la gloire de l'A.C.F.A. d'Edmonton, à la joie de tous les compatriotes qui y prirent part ou qui purent suivre par les ondes de CHFA.

Les carrières médicales et paramédicales

le travail d'équipe

Si le médecin représente l'élément le plus important des services de santé, il n'est pas seul pour remplir la tâche. Le soin de maintenir la population en bonne santé est essentiellement un travail d'équipe.

Mais même si le médecin peut demander l'aide ou l'avis de ses coéquipiers, c'est à lui qu'incombe en dernier lieu la responsabilité du malade. Le pays ne saurait se passer des services d'un vaste corps d'omnipracticiens instruits et compétents. C'est sur eux avant tout que comptent les malades.

Ce qui manque en profondeur au médecin de famille — les connaissances spéciales qui rendent le spécialiste indispensable dans les cas spéciaux — est largement compensé par son envergure. Il s'occupe de tout avec compétence, des troubles propres à l'enfance jusqu'aux rhumatismes de la vieillesse. Pour lui, le malade est un être humain qui vit dans certaines conditions et non pas simplement un cas dans un registre de rendez-vous. Il doit d'abord juger de la nature, de la cause et de la gravité de la maladie, puis prescrire le traitement requis ou renvoyer le malade au spécialiste voulu.

La science médicale s'est diversifiée à un tel point que la pratique de la médecine comprend aujourd'hui plusieurs spécialités, dont trente sont officiellement reconnues par le Collège royal des médecins et chirurgiens.

Pour devenir spécialiste, il faut consacrer de trois à cinq ans à l'étude intensive — théorique et pratique — d'une spécialité médicale avant de se présenter aux examens d'aptitude. Il ne s'ensuit pas que le spécialiste limite son intérêt à un champ d'activité aussi restreint qu'exclusif. Il ne peut vraiment exercer la médecine avec fruit s'il n'y apporte que sa spécialité. Le Dr Will Mayo, de la célèbre clinique du même nom, soutient pour sa part que la spécialisation ne devrait être rien de plus que l'adjonction d'un centre d'intérêt particulier à la pratique générale.

Les progrès scientifiques et techniques exigent des connaissances toujours plus vastes et plus approfondies. Prenons, pour ne citer qu'un cas, l'exemple de la durée sans cesse croissante de la vie humaine et du vieillissement de la population qui en découle. Il y a cinquante ans, on comptait au Canada 203,537 personnes de soixante-dix ans et plus ; au dernier recensement, le nombre en était passé à 904,052, soit une augmentation de 344 p. 100. Ce fait pose évidemment de nouveaux problèmes à la médecine, et c'est là ce que plusieurs médecins étudient maintenant sous le nom de gériatrie.

les branches de la médecine

Les catégories générales de la chirurgie et de la médecine embrassent aujourd'hui de multiples sphères d'activité professionnelle. Les psychiatres sont des médecins spécialistes des maladies mentales. Le radiologue et les radiothérapistes sont des médecins qui ont fait des études spécialisées dans l'art de diagnostiquer et de traiter les maladies par les rayons X. L'optométrie est la profession qui traite les affections des yeux grâce à la détection et à la correction des défauts de la vision. L'ophthalmologiste ou oculiste est le médecin qui a suivi des études complémentaires en chirurgie et thérapeutique oculaires.

L'ostéophatie, dont l'origine remonte à 1899 dans notre pays, est une théorie médicale qui préconise l'importance de l'ossature et des articulations de l'organisme pour établir la cause et le diagnostic des maladies et en assurer le traitement et la prévention. La podologie est la branche de la médecine qui s'occupe de maladies des pieds.

L'art dentaire est l'une des spécialités les mieux pourvues, et pourtant le Canada ne comptait en 1961 qu'un dentiste pour 3,037 habitants en comparaison de un pour 1,900 aux Etats-Unis. Les Canadiens dépensent moins de deux cents par personne et par année en recherches dentaires; par contre, ils consacrent environ $5 chacun aux traitements, qui consistent la plupart du temps à réparer le mal déjà causé. La Commission royale d'enquête estime qu'il nous faudrait 14,420 dentistes en 1991 et recommande l'agrandissement des écoles existantes, la construction de quatre nouvelles écoles et le recrutement de 624 professeurs.

les services auxiliaires

Il existe un grand nombre de services médicaux auxiliaires pour lesquels nous avons besoin d'hommes et de femmes instruits et bien préparés. Leur concours libère le médecin, le chirurgien ou le spécialiste de certains travaux et lui permet de s'adonner plus entièrement à l'accomplissement des tâches professionnelles qui exigent formellement l'art et la science dont il dispose.

Ainsi, les diététiciennes se chargent d'adapter le régime alimentaire aux besoins particuliers des malades. Les pharmaciens s'occupent de la préparation et de la distribution des médicaments. Le technicien de laboratoire médical exécute des épreuves diagnostiques dans un hôpital ou un laboratoire. Le technicien en radiologie prépare les malades à la radiographie et à la radiothérapie et fait fonctionner les appareils de radiologie.

Le physiothérapiste a pour rôle de traiter les malades et les blessés au moyen des agents physiques: électricité, massage, exercice, etc. L'ergothérapie ou "thérapie par le travail" consiste à recourir à certaines activités créatrices, manuelles, techniques ou industrielles, prescrites par le médecin pour soigner les invalides. Les orthophonistes et les audiologistes sont rares au Canada; on en compte seulement un pour 280,000 habitants, alors qu'il en faudrait un pour 25,000. Les prothésistes et les bandagistes assurent respectivement l'ajustement des membres artificiels et la fabrication des appareils de contention.

Dans le domaine de la santé publique, dont les ramifications sont exposées en détail dans un volume publié en 1959 par l'Association Canadienne d'hygiène publique, on trouve des inspecteurs des aliments et produits pharmaceutiques, des inspecteurs sanitaires et plusieurs services, comme la division de la protection contre les radiations, où l'on a besoin de techniciens et de. spécialistes.

recherches et enseignement

Quiconque fait partie de l'un ou l'autre de ces nombreux services de santé doit suivre les progrès continuels de la médecine, s'intéresser aux recherches et transmettre son savoir à ceux qui viendront après lui.

Dans les hôpitaux et les universités comme dans les fondations et établissements spéciaux, des hommes et des femmes s'emploient activement à reculer les frontières de l'inconnu, à découvrir de nouvelles connaissances et à appliquer les idées et les moyens déjà connus à de nouvelles fins thérapeutiques.

Mais il n'y a pas assez de travaux de recherche. Selon le témoignage de l'Association médicale canadienne, "parmi toutes les insuffisances qui entravent l'expansion des travaux de recherche au Canada, la plus grande et la plus difficile à surmonter est le manque de chercheurs doués de l'ambition, du tempérament et de l'instruction nécessaires pour entreprendre des recherches médicales."

La formation et la présence d'investigateurs scientifiques, fervents et dévoués, dans les écoles de médecine est de la plus haute importance pour la mise en valeur des connaissances nouvellement acquises, pour la formation des futurs professeurs de médecine et pour la bonne qualité des traitements médicaux.

La recherche médicale est loin d'être une chose étrangère à la vie quotidienne. Comment aurions-nous appris, sans le concours de chercheurs et chercheuses zélés et compétents, que l'antitoxine est efficace dans le traitement de la diphtérie, que l'anatoxine immunise contre cette maladie et que la réaction de Schick montre si un sujet est réfractaire ou non à la diphtérie? Il y a quarante ans, le taux des décès dus à ce fléau était de 1,281 sur 9,033 cas; en 1964, on n'a relevé que neuf morts, et le nombre de cas par cent milliers d'habitants a été trop faible pour être enregistré.

Il ne faudrait certes pas laisser péricliter des recherches qui ont permis de réaliser des progrès aussi importants, car les mêmes exploits se sont répétés dans la lutte contre plusieurs autres maladies, notamment la variole, la tuberculose, le diabète, la coqueluche et la scarlatine. Les dépenses consacrées par le Canada aux recherches médicales en 1964-65 se chiffrent à 10.9 millions de dollars. En s'en tenant à la proportion entre notre produit national brut et celui des Etats-Unis, le montant en serait de 90 millions de dollars, et de 126 millions de dollars en se basant sur la population respective des deux pays.

le problème actuel

Si le Canada veut subvenir à ses besoins, il lui faut compter pendant sept ans, dans ses universités, sur une moyenne annuelle de quarante nouveaux professeurs de sciences fondamentales et de soixante-dix professeurs de clinique à temps complet, de même que sur des remplaçants pour les membres du corps enseignant qui viendraient à émigrer, à prendre leur retraite ou à mourir. Sans un nombre suffisant de professeurs dans nos écoles de médecine, affirme la Commission royale, tout projet d'expansion des services de traitement du Canada aura de graves obstacles à affronter.

Le Canadien d'aujourd'hui désire jouir d'une santé aussi parfaite que possible. Il ne fait en cela qu'obéir à l'une des plus anciennes aspirations de l'humanité mais la science est parvenue à créer des conditions où il est possible à l'homme de réaliser ses voeux dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

Hippocrate, le Père de la médecine, qui vécut il y a 2,400 ans, s'est fait l'interprète de la culture de son époque en disant que le but ultime de la médecine est d'assurer à tous la meilleure santé possible.

Pour atteindre ce but, les services de santé ont encore des ravins à combler et des collines à aplanir. Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis l'art rudimentaire de guérir des peuples primitifs, mais qui dira où le progrès doit s'arrêter. La tâche exaltante de notre temps consiste pour l'individu à faire le meilleur usage des connaissances et des moyens dont nous disposons aujourd'hui et pour les institutions à pourvoir aux nécessités éventuelles de demain.

Journalisme français en Alberta

par Rodolphe Laplante

I

Nous sommes heureux de publier le texte de deux conférences prononcées sur les ondes de CHFA sur les origines de notre hebdomadaire. Et ces conférences viennent de quelqu'un qui s'y connaît, puisqu'elles sont du premier rédacteur de "La Survivance", M. Rodolphe Laplante.

Dois-je rappeler aux auditeurs franco-albertains que je suis arrivé en Alberta en 1928 par un beau matin de juin, quatre jours après mon mariage. Nos amis de Saint-Joachim célébraient ce dimanche-là la Saint-Jean-Baptiste. A la porte de l'église, on se montrait du doigt, amicalement, le nouveau rédacteur de l'Union et sa jeune épouse. Le même jour, je rencontrai monsieur H.-E. Patenaude et madame Patenaude, qui vit encore et que nous avons eu l'heur de revoir à plusieurs reprises. Je commençai ma carrière de journaliste dans l'Ouest par une maladresse suive d'une autre maladresse. J'étais quelque peu mêlé évidemment dans les noms de la pièce que l'on représentait dans un théâtre de la rue Jasper. J'oubliai dans le compte rendu la jeune fille de monsieur Patenaude et je réparai en ajoutant une autre bévue qui ne corrigeait certes pas la première.

Monsieur Patenaude était un homme droit, fidèle chrétien, sincèrement dévoué à la paroisse, à l'Association et il devait être au journal au début et jusqu'à sa mort d'un dévouement sans relâche.

Il ne m'en voulut pas et alors s'est nouée entre nous une impérissable amitié.

Je reviens en arrière. Avant La Survivance que nous devions fonder sous l'égide des Révérends Pères Oblats, d'autres journaux jouèrent un rôle, notamment l'Union, qui me fit venir à Edmonton par l'intermédiaire de monsieur Pierre Féguenne.

L'ACFA était fondée, le cercle Jeanne d'Arc avait joué son rôle, les groupements Les Jeunes Canadiens et Les bonnes Amies s'employaient à favoriser la réunion entre Jeunes Canadiens français et jeunes Canadiennes françaises. Le cercle Jeanne d'Arc avait organisé des concours d'enseignement du français avec la collaboration de monsieur Paul Janvrin, de monsieur Henri Savoye. Le propulseur, la dynamo de tout cela était cependant monsieur Rosaire Racette qui, tout d'abord, ne comprit pas mon attitude au sein de l'imbroglio politico-national mais qui par la suite fera tant pour moi, pour l'ACFA et pour La Survivance. Il fut d'un inappréciable concours et d'une indéfectible doyauté.

Peu après mon arrivée en Alberta monsieur H.-Arthur Rioux, qui avait tant donné à l'ACFA comme secrétaire général, mourait d'une maladie pulmonaire à Red Deer. J'assistai à ses funérailles par un froid de plus de 40 degrés sous zéro et on l'inhuma le même jour. Je vous assure que le jeune Montréalais eut peur de mourir de froid. Ses compatriotes d'Edmonton invoquèrent toutes sortes de prétextes pour ne pas se rendre à Red Deer et comme je les comprends; moi j'étais en service commandé.

En bref, l'Alberta française tendait à se coordonner. Elle se dégageait des incidentes politiques. Nous avons vu alors agir d'un même coeur des hommes de différentes formations politiques. Le rôle de Mtre Paul-Emile Poirier, beau-frère de S.E Mgr Henri Routhier, O.M.I., fut constant. Sous sa froideur apparente, M. Poirier, parrain de ma fille ainée, née à Edmonton, procéda à l'incorporation du journal et de l'Imprimerie de La Survivance. Il y avait aussi Milton Martin, Louis Normandeau, Thibeault et Lucien Maynard, qui fera une longue carrière, comme procureur général dans le Cabinet provincial. On sait son rôle actuel à l'ACFA. Il y avait à Calgary l'indéfectible docteur L.-O. Beauchemin, qui fut président de l'ACFA pendant que j'étais secrétaire général. Le docteur Beauchemin a donné de son argent et de son temps à l'ACFA, au journal, au Conseil de la vie française en Amérique.

Il y eut le R.P. Ubald Langlois, O.-M.I., ex-rédacteur au Patriote de Prince-Albert et qui fut par la suite curé de Saint-Joachim à Edmonton. Il sera ensuite désigné comme vicaire apostolique de Grouard.

Voilà quelques noms jetés au hasard de la mémoire. Mais, ici, chers auditeurs, je m'arrête pour évoquer un nom des plus méritants de tous ceux qui aidèrent à la fondation de La Survivance et c'est du R. Père Joseph Beys, alors provincial de l'Alberta-Saskatchewan.

Quand je me heurtai avec le propriétaire de L'Union, sur la politique indépendante que devait suivre L'Union, je ne connaissais pas le Père Beys. J'avais dénoncé une certaine politique d'encerclement des paroisses françaises autour d'Edmonton en raison de la vente des terres détenues par les nôtres et vendues à des Néo-Canadiens. Des intermédiaires de notre groupe ethnique étaient les agents. Vous vous représentez la réaction qui s'ensuivit. Je ne pouvais permettre que nos belles paroisses françaises de Legal, Morinville, Rivière qui Barre fussent ainsi grignotées.

On me fit entendre de cesser de dénoncer cette pratique à laquelle étaient mêlés de nos compatriotes. Je ne pouvais faire silence. Je le fis savoir. On me dit que si je ne cessais pas, mon poste était en jeu . . . et on me congédia. Sur ce, le curé de Saint-Joachim, le R. Père Ubald Langlois, me fit venir et me dit de rendre visite au R. Père Beys. Il m'accueillit dans la modeste résidence qu'il occupait sur la 110ème rue. Je lui annonçai mon départ pour l'Est.

"Vous n'en ferez rien" me dit-il avec son merveilleux accent de méridionnal. "Nous avons deux journaux dans l'Ouest (Le Patriote n'était pas alors fusionné avec La Liberté de Winnipeg), 'Nous vous trouverons un poste à l'un ou l'autre de ces journaux".

Et ce fut le rapport à l'ACFA, dont j'étais devenu le secrétaire général et le lancement de La Survivance.

Peu de mois après le journal était imprimé sur les presses de La Survivance.

En 1930-31, l'édifice actuel devait s'ériger. J'ai cru évoquer ces jours lointains, mentionner en passant quelques grands artisans ou apôtres de cette fondation audacieuse.

Si le journal de l'ACFA s'avéra très tôt un grand succès, c'est que la population avait soif d'un journal indépendant. Je n'ai cessé de dire et d'écrire depuis cette fondation, qu'en ces heures la politique ne nous divisa pas. C'était une vaillante et courageuse minorité qui manifestait sa volonté de survivre et de vivre.

L'ACFA était déjà en place. Les concours de français, initiative du cercle Jeanne d'Arc, dont un grand artisan fut M. Henri Savoie, connurent une expansion accrue. MM. Rosaire Racette, Maurice Lavallée donnèrent un élan accentué à l'association des instituteurs bilingues.

Le collège des Jésuites se débattait dans des difficultés financières mais produisait des hommes. Le collège Saint Jean suivait d'autres sentiers mais nous dotait de jeunes hommes, chrétiens, patriotes instruits dans les deux langues.

Et cela s'est continué par suite du départ forcé des Jésuites qui n'en pouvaient plus de soutenir des institutions déficitaires à Edmonton, Saint-Boniface, Sudbury et Gaspé.

Et le cher couvent de l'Assomption avec ses religieuses incomparables issues de la Maison-Mère à Nicolet, mal logé. pauvre, s'employa et s'emploie encore à nous doter de jeunes filles ayant la fierté du passé et la vovlonté de préparer un demain plus fécond, plus dynamique du fait catholique et français.

Je n'oublie pas la longue théorie des couvents des différentes communautés qui maintenaient le flambeau dans la province.

Les lois scolaires restaient dures, mais le groupe français prenait conscience de sa force.

(à suivre)

Propos féminins

Une Juive de Chicago dénonce notre monde matérialiste

"Il est dangereux de vivre dans un monde d'abondance où le matérialisme est roi," a déclaré Mme Milton C. Lippitz qui s'adressait aux 150 déléguées réunies à l'occasion de la 17e conférence annuelle tenue par la Ligue nationale des femmes de la synagogue unie d'Amérique (chapitre de l'est du Canada).

"Selon les sociologues, la plupart des gens n'utilisent que 20 pour cent de leurs possibilités au cours de leur vie. Chaque femme possède des talents et des aptitudes qui pouraient lui permettre d'avoir une vie plus pleine et plus riche pourvu qu'elle accepte les défis qui découlent des responsabilités et du travail créateur. Ce sont ces défis auxquels nous avons à faire face en tant qu'épouses, mères et citoyennes juives, dans nos maisons, dans notre communauté, dans notre pays et dans le monde.

"Les enseignements de la religion, les préceptes des prophètes et la connaissance que nous possédons de ce qui peut mêmes et pour les autres êtres humains, sont de plus en plus nécessaires dans un monde où les hommes sont devenus comme des machines et les machines comme des hommes.

La parole ne suffit pas à conquérir l'ignorance, les préjugés, l'apathie. C'est en nous attachant à étudier et à connaitre, à vivre et à enseigner, à faire ce qui est "bien", que nous pourrons faire face aux problèmes actuels.

Apprendre, enseigner, agir, sont des mots que nous répétons dans nos prières quotidiennes. Quand nous commençons à mettre en pratique cette prière et que nos enfants se tournent vers nous pour nous interroger du regard, ils doivent trouver les réponses dans l'exemple de nos vies.

Mme Lippitz, qui est conférencière-conseillère, a transmis les souhaits de 760 fraternités affiliées ayant 200,000 membres au Canada, au Mexique, à Puerto Rico et aux Etats-Unis. Son prochain voyage sera au Mexique où elle doit visiter deux groupements féminins.

Petite, vive, ayant une personnalité dynamique, Mme Lippitz est diplomée de la faculté de droit de Kent et a travaillé comme avocate, conférencière et travailleuse sociale. Elle s'intéresse aux droits civiques, à la politique et à la religion.

M. et Mme Milton C. Lippitz vivent à Chicago, Ill. Ils ont un fils, une fille et six petits-enfants.

Au cours des dix dernières années, environ 170,000 visiteurs ont parcouru l'usine GM of Canada où se fait le montage des voitures. A pied, cette visite prendrait plusieurs jours; aussi se fait-elle dans un "train" à moteur.

LA SURVIVANCE
Hebdomadaire publié tous les mercredis à 10010 - 109ème rue, Edmonton, Alberta.
Tél.: Direction: GA 2-0388; Imprimerie: GA 2-4702
Journal indépendant en politique et entièrement consacré à la cause religieuse et nationale.
Directeur: R.P. Jean Patoine, o.m.i.
Rédacteur: R.P. Clément Tourigny, o.m.i.
PRIX DE L'ABONNEMENT
$3.50 par an ou $2.00 pour 6 mois;
Etats-Unis et Europe: $4.50 par an.
Organe officiel des Associations françaises d'Alberta et de Colombie.
Autorisé comme envoie postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa, avec paiement comptant.
MERCREDI LE 12 MAI 1965

Dieu nous parle:

Dieu nous a donné la vie éternelle et cette vie est dans son Fils. (I Jn 5, 11)

Ne rendez pas mal pour mal, insulte pour insulte. Bénissez, au contraire, car c'est à cela que vous avez été appelés, afin d'hériter la bénédiction. (I Pierre3, 9)

Pour l'amour du Seigneur, soyez soumis à toute autorité humaine. (I Pierre 2, 13)

(TEXTES CHOISIS PAR LA SOCIETE CATHOLIQUE DE LA BIBLE.)

Le passager de la nuit

— ROMAN DE J.-P. BENOIT —

15

Dans le courant de la matinée, Alexandre redescendit la falaise en s'aidant de la corde qui durant la nuit avait servi à de si multiples usages. Comme convenu il partit seul. La crainte des loups s'évanouissait presque dans la journée et puis... le risque devait être couru. Prenant lestement pied à terre il détacha le malheureux mulet, de sa grotte. Celui-ci ne semblait guère se souvenir de la terrible lutte dont il avait été l'enjeu. Le jeune Valone se retourna vers ses compagnons qui le saluaient de leur observatoire, puis il monta en selle pour prendre résolument la route du col.

Il était midi lorsqu'il y parvint. Le temps n'avait point varié depuis la fin de la nuit, le ciel demeurait clair. Si au lieu de ce placide mulet il avait monté la fougueuse Diane, Alexandre eut gagné un temps fou, mais il s'estimait déjà heureux de n'être pas obligé d'aller à pied. Avec son épaule, toute ankylosée ce n'eût pas été bien commode! Au moins tenait-il là un alibi pour expliquer sa longue absence au soupçonneux Sénart. Il était parti à la chasse, un ours l'avait attaqué, blessé... il s'était échappé de justesse et avait dû passer la nuit dans une grotte...

Du col la vue couvrait une bonne partie du massif. On n'apercevait ni le château ni le village, mais il s'en fallait de peu. Un simple éperon rocheux les dissimulait. Or, Alexandre fut étonné de remarquer une fumée noire planant au-dessus du bourg. Comme il s'en trouvait encore loin,celle-ci ne paraissait pas trop épaisse, mais il ne s'y trompait pas; aucune cheminée n'aurait pu donner cet effet à une telle distance. Il s'agissait de toute évidence d'une incendie de quelque ampleur dont fauté de vent les fumées s'amassaient dans la vallée.

Alexandre hésita. Le mulet allait son petit bonhomme de chemin quand il eût souhaité un pur-sang, mais en dépit de ce contretemps il délaissa le chemin de Valone pour couper court vers le village. L'incertitude le paralyserait trop s'il n'était pas rapidement fixé.

Ici la forêt faisait rapidement place aux alpages. En été d'innombrables troupeaux paissaient l'herbe grasse qu'irriguaient les torrents; entre les aboiements des chiens, les clochettes suspendues au cou des vaches, parfois le fifre d'un berger, ces lieux semblaient riants. Alexandre y venait souvent s'entretenir avec l'un ou l'autre, il appréciait les haltes dans les petites caves à fromages où mûrissaient de délicieux beauforts et des tomes gras... mais en hiver la neige transformait tout cela en désert aride, en décor pour bals de sorcières comme ceux dont parlaient tant les légendes du pays que l'on contait dans les chalets.

Il eut la chance de rencontrer une large zone gelée, sur ce sol ferme les sabots de sa monture ne laisseraient aucune piste compromettante au cas où Sénart eût songé à les faire rechercher, En contrepartie le verglas ralentit encore sa marche ce qui lui laissa le temps d'observer la fumée qui continuait à s'amasser au-dessus de l'éperon rocheux. Au fur et à mesure qu'il approchait il parvenait mieux à en localiser l'origine. Bientôt il eut la certitude que c'était l'école qui brûlait. L'école! Le campement des soldats! Là où Philippe était retenu prisonnier... Dès lors le mulet passa un mauvais quart d'heure, mais il dut forcer l'allure, Alexandre, le coeur serré, voulait savoir.

Il parvint enfin devant l'entrée des bâtiments. Une cinquantaine de hussards dans les tenues les plus diverses s'affairaient à calmer les chevaux, ou regardaient brûler l'ensemble dans la plus parfaite hébétude, sans rien tenter pour vaincre le feu. Les hommes des patrouilles de nuit avaient dû être surpris durant leur sommeil car ils n'étaient qu'à demi vêtus. Aucun officier n'était présent, seul un maréchal des logis, sans doute ce Picard que le policier avait sans ambage qualifié d'âne bâté, s'excitait sans effet au milieu de quelques villageois auxquels il voulait, on se demande pourquoi, interdire d'approcher.

Alexandre jugea tout de suite la situation. Une partie importante de la construction étant de bois il n'y avait plus rien à tenter pour sauver l'école, un seul point l'intéressait. Avait-on songé à déménager Philippe du brasier? Il posa la question à un jeune soldat qui, tête nue, achevait de boutonner sa capote.

— Hélas oui! Il aurait pourtant bien pu griller celui-là! Ca nous aurait simplifié la vie. V'là trois fois qu'il tente de s'évader. Demandez-le un peu à l'ami Berlet que voici... Il en sait quelque chose puisqu'il a attrapé plus de trente jours à cause de lui...

Alexandre sourit à la mine penaude du géant par le soldat. Si seulement on pouvait lui indiquer où Philippe avait été transféré!

— Dites, mon petit monsieur, vous êtes bien trop curieux. Tout ça c'est des secrets militaires. On peut pas en causer.

Le jeune Valone essaya de le tenter en sortant quelques piécettes.

— Si c'est pas malheureux! Vouloir acheter les soldats de la République! pour savoir où est enfermé ce vaurien, comprit tout de suite l'homme! Hé bien je ne marche pas. Un soldat de la République vaut plus cher que ça!

Plus cher! En effet il avait pris le temps de compter la somme qu'Alexandre tenait en main. Celui-ci allait y mettre le prix lorsqu'il aperçut Firmin qui à son tour venait en curieux. Sans doute pouvait-il lui fournir le renseignement.

— Ah, vous êtes revenu, s'étonna le jeune cousin de Philippe! Y avait un des officiers qui disait qu'on ne vous reverrait plus jamais. Mon cousin... il est enfermé à l'auberge, dans les greniers. Vous savez peut-être ce qu'il a fait pour être en prison? C'est un voleur?

— Non Firmin, je ne puis te dire ce qu'il a fait, mais ce n'est pas un voleur. Il n'y a hélas pas qu'eux qu'on met en prison. Merci du renseignement.

Les pièces sorties pour le soldat passèrent dans la poche du gosse qui, ahuri, regarda le cadet de Valone comme il eût considéré un fou. Mais celui-ci sans attendre de voir crouler les derniers murs de l'école repartait déjà sur son mulet. Il dépassa l'église, s'arrêta devant l'auberge où il entra. La salle était vide. Il appela.

— Monsieur Alexandre, monsieur Alexandre. Vous désirez un fromage? Un petit vin du clos de la mère Jeanne? Cette année il vous a un de ces petits fruités...

Comme tous ses pareils l'aubergiste se montrait obséquieux avec ceux qu'il considérait comme riches. Au demeurant c'était un brave homme.

— Donne-moi du jambon cru et de la bière. Je reviens de la chasse et meurs de faim.

— Vous avez chassé par un "sang des loups"... mon bon Seigneur! Et la chasse a été bonne?

— J'ai rencontré un ours...

Il fallait bien lancer l'affaire un jour ou l'autre. Rien ne vaut un aubergiste pour colporter les histoires.

— Un ours, mon bon Seigneur! Et vous l'avez tué?

— Non. C'est plutôt lui qui m'a eu...

Alexandre eut une sueur froide. Il réfléchit soudain qu'il était parti sans fusil. Qui croirait à son histoire de chasse dans de semblables conditions! Il fallait réparer cela au plus tôt, trouver une feinte tandis que l'aubergiste se perdait dans les "mon bon Seigneur" dont on ne savait pas s'il s'adressait au ciel ou au châtelain.

— Il m'a blessé, même!... A l'épaule. Il a pris mon fusil et c'est tout juste si j'ai pu m'enfuir.

— Mon bon Seigneur! Que faut-il entendre!

— C'est encore moins drôle à vivre. J'ai bien cru que j'y resterais... Mais dis, ton jambon est un peu humide. Tu le mets bien au grenier?...

— Oui, mais avec toute cette neige la conservation n'est pas excellente... et j'ai encore dû le déménager ce matin. Les soldats viennent s'installer chez moi. Il y en a déjà trois qui sont arrivés pour garder Philippe... Mais, mon bon Seigneur, vous ne savez peut-être pas qu'on l'a arrêté... Tout le village se demande pourquoi... On parle d'une bague volée au château!

De bouche en bouche la médaille était devenue bague. Alexandre se garda bien de relever l'erreur.

— Philippe est chez toi! Dans ton grenier! A quel endroit exactement? Serait-il possible de lui parler?

— Philippe est au-dessus de la chambre à Jeanne... où je mettais les ails... Mais les soldats ne voudraient certainement pas que vous l'approchiez.

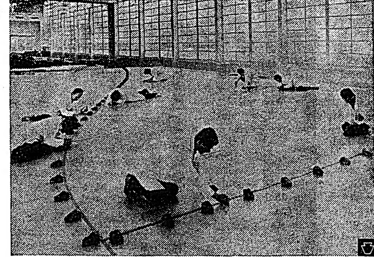
Alexandre avait finit sa petite collation. Il se leva et vint auprès de l'aubergiste auquel il s'adressa en baissant la voix pour ne pas être entendu dans les étages.

—Tu es assez malin pour savoir que des soldats ça se distrait...

L'aubergiste mit un certain temps à deviner le conseil pervers que lui donnait Alexandre et alors il roula des yeux épouvantés.

— Ah non! Pas cela chez moi! Faites-le s'évader si vous voulez, mais que je n'y sois pour rien.

LES AILES DU SUPERSONIQUE DE L'AVENIR



La construction du supersonique Concorde progresse tel que prévu. L'appareil fera du 1,450 milles à l'heure et reliera le Canada à l'Europe en deux heures et demie. A l'heure actuelle, la coupe des pièces du fuselage du premier prototype est en bonne voie.

Sur cette photo, huit techniciens en aéronautique tracent l'aile triangulaire à l'usine de Sud Aviation de Blagnac, près de Toulouse, dans le sud de la France. L'envergure totale du Concorde sera de 83 pieds 10 pouces, et la longueur de l'appareil de 184 pieds. Au total, il pèsera 326,000 livres.

Le premier vol du prototype Concorde est prévu pour le début de 1968 et Air France, qui a déjà acheté huit appareils de ce type, projette les mettre en service transatlantique en 19..

La coupe et la fabrication des pièces du Concorde ont été précédées d'une production considérable de modèles depuis 1960. Jusqu'ici plus de 8,000 différentes pièces modèles ont été soumises à des épreuves exhaustives au Centre d'épreuves aéronautiques de Toulouse, en France. Des sous-contrats sont maintenant accordés pour la fabrication des modèles du dispositif de climatisation de l'air, du réseau de l'équipement radiophonique et de navigation et pour d'autres réseaux analogues.

Des programmes de vérification ont aussi été établis pour les réseaux électriques et hydrauliques du Concorde. Dès 1966, les épreuves au sol commenceront dans le sud de la France.

Lorsqu'ils seront mis en service en 1971, les jets Concorde d'Air France pourront recevoir 118 passagers et ils voleront à près de 25 milles à la minutes entre le Canada et la France, à une altitude maximum de 63,000 pieds.

Chant et musique sacrés au Canada

— sessions de l'été —

Le Bulletin de la Commission Nationale de Liturgie du 23 janvier dernier publiait en page 18 que l'Action Musicale Liturgique, en collaboration avec l'Association Canadienne Saint-Ambroise, organise des sessions de chant et de musique sacrés qui se tiendront à partir du 28 juin prochain au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dans la province de Québec.

Elles sont ouvertes à tous ceux qui sont intéressés à promouvoir le chant liturgique: prêtres, religieux, religieuses instituteurs, institutrices, maîtres de chapelle, directeurs de chorale, organistes, de tout le Canada.

L'Action Musicale Liturgique nous communique certaines informations supplémentaires de nature à intéresser nos lecteurs:

— La Section A: session générale, du 5 au 10 juillet, qui ne requiert pas de connaissances liturgiques et musicales spéciales.

— La Section B: du 28 juin au 4 juillet, pour la formation d'instructeurs ou d'animateurs de sessions de Liturgie-chants français. D'un niveau supérieur, cette session requiert des compétences liturgiques et musicales et sera couronnée par des examens.

— La Section D: du 12 au 17 juillet. Cette session prévoit la formation de professeurs pour l'enseignement du chant dans les paroisses.

Cette session réunit en même temps les musiciens qui, ayant acquis leur formation complète en chant grégorien et en musique moderne d'une université ou d'une école de musique reconnue, veulent faire un stage pédagogique spécial en vue d'appartenir à une équipe diocésaine de responsables, à titre d'"Instructeur en techniques musicales liturgiques".

— La Section E:: du 12 au 17 juillet. Une session pour la formation des organistes, spécialement pour les débutants qui n'ont aucune technique du clavier, et pour les autres qui doivent parfaire cette technique avant d'entreprendre l'étude du pédalier.

Les inscriptions reçues jusqu'ici démontrent que les organistes titulaires sont aussi très intéressés à parfaire leurs connaissances en orgue. Il est donc question que l'Action Musicale Liturgique organise une session spéciale d'un niveau supérieur, avec le concours d'organistes réputés. On peut s'inscrire dès maintenant.

Les professeurs

Des professeurs européens et canadiens, notamment le R.P. Joseph Gelineau, de Paris, membre du Centre National de Pastorale Liturgique (France) et auteur de "Cantiques et Psaumes"; l'abbé Paul Cneude, rédacteur de la revue "Eglise qui Chante" et membre d'un comité de traducteurs des textes de la messe; l'abbé Claude Paradis, professeur à L'Université de Sherbrooke, membre de l'Association Canadienne St-Ambroise et membre de la Commission Nationale de Liturgie (Canada); le R.P. Louis-André Gignac, o.p., professeur aux Instituts Catéchétiques de Montréal et Québec, rédacteur de la revue "Communauté Chrétienne" et membre de la Commission Nationale de Liturgie; M. Claude Tessier, secrétaire général de l'Association Canadienne Saint-Ambroise (Eglise qui Chante), membre de la Commission Nationale de Liturgie et directeur de l'Action Musicale Liturgique, et autres professeurs.

Pour la Section D: M. Jean Bonfils, de Paris, président de l'Association Saint-Ambroise (France), auteur de la méthode qui sera utilisée à cette session; l'abbé Antoine Bouchard, organiste, titulaire de la classe d'orgue à l'Ecole de Musique de l'Université Laval et président de l'Association Canadienne Saint-Ambroise (Eglise qui chante); ains qu'un groupe d'organistes instructeurs.

Ces sessions promettent d'être très profitables à ceux que le Renouveau Liturgique intéresse. Outre la formation qui y sera donnée, ces sessions insisteront sur l'application des récentes Directives de l'Episcopat Canadien, et apporteront un éclairage bienfaisant qui favorisera les initiatives diocésaines et paroissiales.

L'Action Musicale Liturgique est un Institut qui se spécialise dans l'enseignement du chant sacré aux masses populaires, dans la formation des chorales paroissiales dont elle assure le progrès et la continuité. Fondée à Rimouski le 1er janvier 1958, elle travaille présentement dans les diocèses de Rimouski, Chicoutimi, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Saint-Hyacinthe. Son siège social est maintenant situé à 875, rue St-Louis, St-Joseph d'Yamaska, où l'on pourra se procurer d'autres renseignements concernant ces sessions.

Le nombre des sessionnistes devenant de plus en plus nombreux, la direction de l'Action Musicale Liturgique insiste pour que tous ceux et celles qui en ont le désir s'inscrivent le plus tôt possible. Il devient nécessaire d'établir si des sessions du même genre doivent se prolonger à d'autres dates, soit à partir du 19 juillet prochain.

D'après les ingénieurs de General Motors of Canada, jusqu'à 13,000 pièces détachées entrent dans la construction d'une voiture automobile.

Amusons-nous pour ne pas rager!

La sécession du Québec

La Glengarry Historical Society n'est pas de l'avis de nos modernes historiens pour qui l'histoire doit être une froide résurection du passé. Ses membres sont pour l'histoire vivante. Ils viennent de comparaître devant la Commission Laurendeau-Dunton. Leurs recommandations vont certainement constituer une contribution importante à l'unité canadienne!

Selon eux, les intérêts de tous les Canadiens seraient mieux servis par la sécession du Québec. Ils réclament même un referendum au plus tôt sur la question dans le Québec. Qui soutiendra maintenant que le séparatisme n'existe que dans le Québec.

"La colonisation aggressive de l'Ontario et du Nouveau Brunswick par les Canadiens français venant du Québec est "répugnante à nos idéaux canadiens de démocratie et de moralité politique . . . De tels immigrants du Québec devraient retourner dans leur province". Le principe de la réserve québécoise dans toute sa splendeur. Les 'parquages' de populations selon la méthode hitlérienne!

"Le gouvernement fédéral devrait cesser d'apaiser le Québec et plutôt protéger les minorités du Québec: les personnes de langue anglaise, les Indiens et les Esquimaux". Vous voyez le méchant gros loup québécois qui se prépare à croquer les minorités vivant sur son territoire. Le gouvernement fédéral a enfin l'occasion idéale de voler au secours d'une minorité.

"L'enseignement du français devrait être considéré comme un passe-temps hors du Québec . . . Les écoles bilingues constituent un gaspillage colossal d'argent et ont comme résultats une pauvre éducation, une double personnalité et constituent un risque pour la santé des élèves". Vous n'aviez jamais pensé que le bilinguisme pouvait propager la grippe, le choléra, développer le diabète ou le cancer du poumon aussi sûrement que la cigarette! Que doit penser le distingué docteur Penfield de ces pédagogues de Glengarry! A leurs yeux la langue française est à peu près éteinte en Amérique du Nord et le bilinguisme est fondametalement mauvais.

Ces propos et d'autres aussi loufoques ont été tenus le plus sérieusement du monde devant la Commission Laurendeau-Dunton à Ottawa, le deux mars 1965. Les commissaires, qui sont gens d'esprit, ont dû se faire une pinte de bon sang en écoutant ces hurluberlus sortis tout droit d'un musée.

Il existe tout de même des Anglo-Canadiens qui font preuve de plus de bon sens et de sang froid. Quelques jours après cette sortie, le secrétaire du Conseil du Trésor, M. George F. Davidson, était le conférencier au 45e congrès annuel de l'Institut professionnel du Service public du Canada. Voici ce qu'il a déclaré à son auditoire principalement anglophone:

"C'est très simple. C'est même très normal et cela n'a rien de révolutionnaire: le Service public du Canada devrait être en mesure de communiquer avec le peuple canadien dans les deux langues officielles."

"En 1867, a-t-il dit, la Confédération a été basée sur l'entente mutuelle des deux grandes races qui composent le pays; aujourd'hui, en 1965, il y a encore des gens qui trouvent incroyable le fait que les Canadiens français insistent pour parler leur langue."

M. Davidson a prononcé une partie de son discours en français ce qui a contrasté avec le reste de ce congrès où la langue française a complètement été oubliée dans les discussions. Même au moment où les délégués ont approuvé le principe de la représentation française au sein de l'exécutif, tous les débats se sont déroulés en langue anglaise.

Le secrétaire du Conseil du trésor a souligné qu'il était normal qu'un contribuable communique avec les fonctionnaires de son gouvernement dans sa propre langue.

Il a conclu en souhaitant que les professionnels deviennent les leaders de tous les groupes de fonctionnaires en ce qui concerne le bilinguisme.

(Vie française)

A.C.F.A., Assemblée Annuelle

OUVERTURE —

C'est Mgr J. R. Ketchen, p.d., qui récita la prière d'ouverture; suivirent la déclaration d'ouverture par Me Lucien Maynard, c.r., président général, et le mot de bienvenue par la R.S. Thérèse-des-Chérubins, a.s.v., supérieure de l'Académie.

RAPPORT DU PRESIDENT GENERAL

Me Lucien Maynard attira tout d'abord l'attention de l'assemblée sur le nouveau mode de procédure, à savoir les deux assemblées annuelles dont on a parlé plus haut. Après quoi le président nous fit part des activités principales de l'année 1964.

Il y eut la rédaction, la correction et finalement l'impression du mémoire que doit présenter l'A.C.F.A. aux assises de la commission Laurendeau-Dunton, à l'automne. Me Maynard fit remarquer que le public ne sera informé du contenu de ce mémoire seulement qu'après que la commission en aura elle-même pris connaissance.

Dans le domaine de l'éducation, l'exécutif s'est efforcé de promouvoir le français, principalement dans nos deux institutions d'enseignement secondaire, l'Académie Assomption et le collège St-Jean. Ainsi, l'on pourra désormais enseigner toutes les matières (sauf l'anglais évidemment!) en français aux grades dix et onze, alors qu'un nombre accru de matières seront également enseignées en français au grade douze.

A la suite du décès du sénateur Blais, novembre dernier, l'association s'est efforcée de faire accepter l'idée que son successeur éventuel devrait être également canadien français. L'on se refuse, toutefois, de recommander quelque candidat que ce soit. Une motion fut votée à l'effet d'expédier au premier ministre Pearson un télégramme lui exprimant le désir de cette assemblée de se voir reconnaître le droit à un nouveau sénateur de langue française (le texte parait dans une autre colonne).

Me Maynard se plut ensuite à nous rappeler la participation active de l'A.C.F.A. à la préparation de la Semaine du Canada français, à l'Université. Grâce à nos représentations, le comité d'organisation a reçu deux subventions de $1000.00 chacune des gouvernements de l'Alberta et du Québec; deux laisser-passer gratuits furent obtenus d'Air-Canada; et finalement on a obtenu que les étudiants inscrivent au programme de cette Semaine l'étude des groupes canadiens français en dehors du Québec. De plus, l'association a offert une réception à tous les orateurs invités venant du Québec.

Par suite de démarches entreprises auprès du Ministère des Affaires culturelles de la province de Québec, l'association a réussi à faire octroyer la somme de $100,000.00 au Collège St-Jean.

Une autre subvention, de $7,500.00 celle-ci, fut reçue du ministère des Affaires culturelles, pour nous aider à renflouer notre compte courant et à combler certains déficits.

L'A.C.F.A. a poursuivi les démarches en vue de la création d'une corporation d'assurances générales au sein de l'association. Un rapport à ce sujet fut présenté plus tard au cours de la matinée.

Une nouvelle organisation fut également constituée en 1964: le club "Parlez-vous" qui, comme on le sait, procure à nos concitoyens de langue anglaise l'occasion de converser en français.

On a également procédé à la mise en marche d'un service de "Notes biographiques" qui servira à compléter le service des archives et qui, éventuellement, pourra donner naissance à la compilation d'un dictionnaire franco-albertain.

Finalement, dans les derniers mois de l'année, l'exécutif a cru bon de former un "comité des relations internes". Ce comité a pour but de voir à l'établissement ou à la rectification des relations qui devraient exister entre l'Exécutif et le conseil général, et les membres.

Ce rapport, comme on le voit, témoigne d'une année bourdonnante d'activités et il fut, comme il se doit, adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER —

C'est le trésorier, M. Léo Ayotte, qui fit lecture du rapport financier pour l'année 1964. Il ressort qu'après avoir absorbé le déficit de l'année précédente, l'A.C.F.A. a pu accumuler un surplus de $2,757.22 pour l'année fiscale terminée le 31 décembre dernier. La Survivance publiera ce rapport au complet dans une prochaine édition.

RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS INTERNES —

Ce rapport donna lieu à plusieurs interventions et M. Diamond qui le présenta dut répondre à plusieurs questions de la part de l'assemblée. Cela n'a rien de surprenant si l'on considère que le comité travaille sur des questions plutôt "explosives" . . . Après avoir pris connaissance des suggestions et griefs qui lui avaient été présentés, ce comité soumit à l'assemblée générale un rapport contenant trois résolutions, à savoir: 1) une étude des comités régionaux, leur composition et leurs responsabilités, 2) la création d'une commission pour étudier toute recommandation qui lui sera présentée afin d'améliorer les moyens de communication entre les membres et l'administration et, 3) complémentant les deux autres, une résolution demandant à la dite commission de présenter à l'Exécutif ses recommandations à la première assemblée de l'an 1966.

Ces résolutions furent adoptées après de longues et sérieuses discussions.

ASSURANCES GENERALES —

On se souviendra que vers la fin de son mandat de président général Me Louis Desrochers avait commencé les démarches nécessaires à la création d'un service d'assurances générales pour les membres de l'A.C.F.A. Me Desrochers put enfin annoncer l'aboutissement imminent de toutes ces démarches et ces études: d'ici deux ou trois semaines une nouvelle corporation, sous la tutelle de l'A.C.F.A., s'occupera d'assurances générales, un peu comme le service de "Sécurité Familiale". Dans ses remarques, Me Desrochers nous a présenté ce nouveau projet comme suit:

1) Le but du service d'assurances est de procurer à l'A.C.F.A. une nouvelle source de revenus, en aidant une compagnie française tout en nous aidans nous-mêmes.

La Sécurité, on le sait, est une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins.

2) La mormule sera la suivante: La Sécurité donne à l'ACFA sa représentation pour la province d'Alberta. L'A.C.F.A. elle, redonne cette "agence" à une compagnie spécialisée qui ne s'occupe que de placer les assurances auprès des diverses compagnies. Or, cette compagnie s'engage à placer toutes les polices que pourra lui apporter l'A.C.F.A., par le truchement des agents ou vendeurs d'assurances, auprès de La Sécurité. D'autre part, toute police placée auprès de La Sécurité rapportera une ristourne à l'Association canadienne française de l'Alberta.

L'entente prévoit que l'A.C.F.A. touchera 1% de la prime sur l'assurance-automobile et 1½% sur toute autre assurance.

Ce nouveau service représente pour nous un potentiel de revenus très appréciable. Si seulement l'on veut se donner la main et coopérer, le plus tôt possible après la mise en marche de ce service, il est probable que nous pourrons en retirer de trois à cinq mille dollars d'ici trois ans.

Après la présentation de son rapport, Me Desrochers nous fit part de la nomination de Me Lucien Maynard à titre de directeur représentant l'Alberta au sein de La Sécurité.

L'assemblée adopte une motion à l'effet d'approuver et encourager ce nouveau service de l'A.C.F.A.

L'assemblée se réunit à nouveau après le dîner qui fut servi dans la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception.

NOUVELLE CONSTITUTION —

Le premier item à l'agenda: l'étude de la nouvelle constitution dont le texte intégral parait dans le journal de cette semaine.

On ne le sait peut-être pas, mais l'ancienne constitution datait de 1926, sauf quelques amendements mineurs ajoutés plus récemment. Comme devait le dire plus tard Me Louis Desrochers, il faut féliciter Me Maynard qui a entrepris et présidé à la rédaction du nouveau texte. Il fallait y mettre beaucoup d'enthousiasme et Me Maynard n'en manque certainement pas . . .

Clause par clause, la constitution fut lue, expliquée, discutée et approuvée. Finalement, une approbation globale du nouveau document fut donnée par un vote unanime de tous les participants.

Vinrent ensuite les rapports des différents comités ou associations-soeurs ou filles.

SECURITE FAMILIALE —

M. Eugène Trottier nous fit part de ses commentaires en regard de l'année terminée. Son service, on le sait, représente la principale source de revenus de l'association. Cette dernière année marqua une progression moins rapide qu'on ne l'aurait souhaitée, mais une des principales causes est totalement hors de contrôle pour nous: les difficultés qu'ont éprouvées les fermiers depuis deux ou trois ans avec leur récolte et qui, forcément, reflètent sur la situation économique de nos régions rurales. Toutefois, M. Trottier demeure optimiste quant à l'épanouissement de son service. Dans ses remarques, il nota les faits saillants des derniers douze mois: le groupement des renouvellements de cotisation fixés à novembre (et mai) qui assurera une administration et comptabilité beaucoup plus facile. L'empressement des Caisses populaires à percevoir ces renouvellements, ce qui rend le service plus rapide, plus facile et évite des frais. L'adhésion des Oblats du vicariats de Grouard, suivie de celle du personnel de CHFA, au complet. Il est réconfortant de voir qu'à son tour, le Manitoba a joint le mouvement des Services de Sécurité Familiale, fermant ainsi le cercle autour des quatre provinces de l'ouest.

Enfin M. Trottier rappelle qu'il ne faut pas considérer ce Service sous son aspect strictement d'affaire, ce qui serait une erreur et en diminuerait sensiblement la raison d'être.

M. Trottier suggéra l'adoption d'un panneau-réclame, placé en des points stratégiques, et qui identifierait les familles membres de l'Association.

RADIO-EDMONTON LTEE —

C'est un rapport encourageant que nous a présenté M. Bernardin Gagnon. Il n'y a pas de doute que la radio française ait pris définitivement sa place sous le soleil albertain. Les problèmes les plus sérieux, semblent être d'ordre technique, principalement la réception de CHFA offerte aux franco-albertains de la Région de Rivière-la-Paix. Il est à espérer que Radio-Canada nous vienne en aide le plus tôt possible, à ce sujet, et les démarches en ce sens se poursuivent. D'autre part, M. Gagnon déplore l'apathie des franco-albertains de la région urbaine d'Edmonton, il semble que nos plus fidèles auditeurs se recrutent dans les régions rurales.

LA SURVIVANCE —

Durant toute cette journée, le seul moment de vraie surprise survint lors de la présentation du rapport du rédacteur de La Survivance. Certes le tableau de la situation que nous a brossé le R.P. Tourigny, n'avait rien d'encourageant. La liste d'abonnements au journal diminue de semaine en semaine et se trouve présentement à son plus bas niveau. Personne ne semble en mesure de trouver la solution magique. Quand même, Me Maynard assura le rédacteur de sa sympathie et promit une étude plus détaillée et plus approfondie lors de la prochaine assemblée annuelle.

Pour ceux qui croyaient naivement que le quasi totalité des Franco-Albertains recevaient leur journal, ce fut un choc d'apprendre qu'environ une famille sur dix recevait **La Survivance**.

PRET AUX ETUDIANTS —

M. Diamond revint devant l'assemblée une deuxième fois, porte-parole cette fois du Prêt aux Etudiants. Les prêts furent moins nombreux cette année, certainement dû à la mise en vigueur du plan fédéral de prêt. A ce sujet, la Société de prêts aux étudiants a pu rectifier une erreur grave du "Students' Assistance Board" qui avait omis le nom du collège St-Jean comme institution éducationnelle dont les étudiants étaient éligibles au Plan fédéral.

LES COMITES REGIONAUX —

Tour à tour les représentants des divers comités régionaux nous firent part de leurs activités. Notons les principales:

☐ Cabane à sucre, bourse pour le cercle Edmonton;

☐ représentations auprès du député relativement à la commission B et B, organisation de "Fête au Village", demande et obtention d'un officier-rapporteur canadien français en ce qui concerne Rivière-la-Paix,

☐ contact établi avec la région Cold Lake, Grand Centre, possibilité d'un travail conjoint sur le plan national avec la région de St-Paul, etc. de la part du comité régional de Bonnyville;

☐ diverses réalisations du comité régional de St-Paul.

COLLEGE ST-JEAN —

Le R.P. Lacerte établit et explique pour le bénéfice des assistants les trois sections qui constituent le collège, à savoir les sections d'immatriculation (grades 8 à 11), Collège des Arts, (1ère à 4ième année), et le Collège bilingue d'Education qui dispense les deux premières années du Baccalauréat en Education. Par suite de pourparlers avec les autorités du ministère de l'Instruction publique, le collège a pu obtenir le droit à l'enseignement en français (toutes disciplines) aux grades dix et onze; usage accru du français au grade douze. D'autre part, il semble que l'affiliation du Collège des Arts à l'Université d'Alberta pourrait se réaliser en 1965 ou au plus tard en 1966. Cela permettra de rendre davantage service aux étudiants, et aussi d'en augmenter le nombre. Enfin, la construction du nouveau pavillon se poursuit et tous espèrent pouvoir en bénéficier bientôt.

ACADEMIE ASSOMPTION —

L'Académie a pu bénéficier des mêmes avantages, re: enseignement français aux grades dix, onze et douze, que le collège St-Jean. D'autre part, Sr Thérèse-des-Chérubins qui présenta le rapport, nous rappela la formation d'un Comité qui aida beaucoup à solutionner certains problèmes et qui est en voie d'en solutionner d'autres.

A.E.B.A. —

Monsieur Laing nous fit part du travail accompli au cours de la dernière année: réunion annuelle à l'auditorium du Jubilé; comité spécial sur les besoins financiers de l'A.E.B.A. provinciale; incorporation prochaine sous les clauses du bill de l'A.C.F.A., mémoire à la commission Laurendeau-Dunton; troisième voyage interprovincial albertain, selon la même formule que l'an dernier; propagation de la méthode dynamique et de la grammaire Galichet; organisation de trois festivals de la Chanson française; préparation et correction du Concours de l'A.C.F.A. et cours de catéchèse. Personne, je crois, ne songera à reprocher à ces gens-là de s'être reposés sur leurs lauriers!

CARDA —

Les Sociétés CARDA jugeront bon, cette année, de varier la présentation de leur rapport. C'est ainsi que M. Cadrin, en leur nom, nous présenta un ensemble de considérations sur les problèmes actuels de la classe agricole, plutôt qu'un simple rapport financier. En dépit de tous les déboires qui sont les leurs, les agriculteurs ont compris que la solution ne se trouve qu'à la conquête de leur économie et s'y sont mis résolument puisque $1,000,000.00 ont été souscrits aux deux Caisses d'établissement depuis les débuts.

FEDERATION DES CAISSES POPULAIRES BILINGUES —

Cette Fédération, on le sait, est due à l'initiative de l'A.C.F.A. M. Lajoie nous rappela les travaux préliminaires à la fondation du mouvement, l'adoption de ses constitutions et ses buts. Le lancement officiel du mouvement est prévu pour juin prochain. On attira notre attention sur les possibilités d'une telle fédération qui, éventuellement pourrait devenir un chapitre du Credit Union League.

O.N.F. —

Jusqu'à maintenant le problème majeur de l'O.N.F. en Alberta constituait la distribution des films français. Mais on est en voie de corriger cette lacune et l'addition d'un nouveau dépôt au bureau provincial de l'A.C.F.A. aidera considérablement la propagation de ce service. M. Moquin nous fait part de l'espoir qu'il entretient de voir un nombre toujours grandissant de franco-albertains se prévaloir des avantages qui lui sont offerts.

ALMANACH —

Cette année encore l'Almanach franco-albertain, en plus de faire ses frais, nous a procuré un excédent d'environ $1200.00. Il est à prévoir qu'avec les années et l'encouragement qu'on lui réservera cet autre service nous fournira des revenus toujours plus grands, tout en demeurant une vraie petite "mine d'or" de renseignements.

ACFA PERIODIQUES —

Il est dommage de constater qu'un service, comme celui-là ne reçoive pas plus d'encouragement de la part de nos membres. Qui, en effet, ne s'abonne à quelque journal ou revue au cours de l'année? Et pourtant, au cours des derniers dix-huit mois d'opération, ce service n'a reçu que 123 commandes! Si seulement l'on voulait se donner la peine d'y penser, pourquoi ne ferait-on pas TOUJOURS usage d'ACFA-Périodiques au moment de songer à un abonnement. Il y a là un potentiel de revenus illimité: Alors, qu'attendons-nous? . . .

CONCLUSION —

En terminant, l'assemblée témoigna sa reconnaissance au R.P. Patoine qui se dévoue depuis si longtemps, corps et âme, au bien de l'A.C.F.A. Egalement, l'on approuva une résolution de félicitations à l'endroit du juge André-M. Déchène, dont la nomination à la cour supérieure est un honneur qui rejaillit sur tout le groupe franco-albertain.

De son côté, le président général remercia les participants de l'Assemblée pour leur attention à l'étude de toutes les questions présentées et se félicita de la nouvelle formule adoptée, permettant une meilleure méthode de travail et partant, une efficacité toujours plus grande.

Me permettra-t-on une conclusion personnelle à l'endroit de tous ces participants de l'Assemblée générale, et plus particulièrement aux dirigeants de l'A.C.F.A.? Pour tout le travail accompli je vous dis: "Messieurs . . . Chapeau!"

J.-M. Olivier

P.S. La liste des membres élus au Conseil général, des actionnaires de CHFA etc., sera publiée dans une prochaine édition de La Survivance.

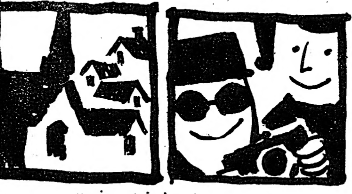
Sécurité familiale

Bonne fête!

M. Joseph Isidore Aubin, Falher
M. J. Edouard Boucher, Jean Côté
M. Denis Chartrand, Mallaig
M. Jean-H. Martin, Thérien
M. Ephrem Charles Langlois, Edmonton
Rév. Père Raphael Lessard, o.m.i., Falher
Soeur Léontine Maria, F.J., Plamondon
M. Wilfrid Desaulniers, Lafond
M. Fortunat Frechette, Bonnyville
Mlle Hélène Girard, McLennan
M. Gabriel Simard, Jean Côté
Rév. Frère Roland Lacombe, Falher
Soeur Marie Laetitia, F.J., Morinville
M. Claude Beaudoin, McLennan
M. Maurice Bouchard, Girouxville
M. Jean-Pierre Pelletier, Edmonton
M. J. Evangéliste Côté, Plamondon
M. Joffre Girard, Edmonton
M. Moise Hébert, St-Vincent
M. Léopold Sasseville, Jean Côté
M. Claude Dion, Donnelly
M. Albert J. Hostyn, Plamondon
M. Claude Huot, Vimy





Rencontre avec le cardinal Beran qui fut prisonnier pendant 15 ans

NDLR — Le cardinal Beran est un des nombreux héros de notre époque, il est de la trempe des cardinaux Stepinac et Mindzenty, tous trois ayant goûté aux prisons communistes. Il n'a pu pauser aucun geste comme archevêque de Prague depuis juin 1949, alors qu'il fut gardé sous surveillance dans son archevêché. En mars 1951, il fut transporté en un 'lieu inconnu' (où ne le rejoignirent pas deux messages personnels de Jean XXIII) d'où il sortit en octobre 1963, alors qu'il reprit le régime de résidence surveillée. Créé cardinal par Paul VI en janvier, il eut la permission de se rendre à Rome, mais on ne sait pas encore s'il pourra retourner en Tchécoslovaquie.

(CCC) — L'archevêque de Prague, Mgr Joseph Beran, a été élevé à la dignité cardinalice lors du récent consistoire. Peu avant celui-ci, il a quitté la Tchécoslovaquie et s'est installé au Collège Népomuncène à Rome. La Tchécoslovaquie, Etat constitué après la disparition de l'Empire austro-hongrois, adopta tout d'abord une politique passablement anticléricale. Mais très rapidement, la vie catholique enregistra des progrès réjouissants, dûs en grande partie à l'activité de l'actuel cardinal Beran. Nous publions ici une interview qu'il a accordée à un envoyé spécial de l'Agence KIPA.

* * *

Quele était votre activité avant la dernière guerre?

J'étais professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Prague. J'y enseignais les branches pastorales, c'est-à-dire la théologie pastorale, la liturgie, l'éloquence sacrée et l'introduction au ministère du confessionnal. J'étais en outre Supérieur du Grand Séminaire.

Quels étaient les thèmes principaux de votre activité et quels en ont été les fruits?

J'insistais, entre autres, sur l'importance de l'insertion des laïcs dans l'apostolat. Ce que je cherchais par là, c'était la diffusion et la consolation de la mentalité religieuse et de la vie chrétienne. En d'autres termes: je prônais l'Action catholique. Des circonstances particulièrement favorables me permettaient de former les jeunes prêtres à organiser leur apostolat dans le cadre de communautés d'action et très souvent j'ai dirigé des entretiens très concrets et pratiques sur les différentes tentatives pastorales effectuées dans diverses localités et les résultats obtenus par ces essais. Chaque année, ces communautés sacerdotales avaient leurs exercices spirituels particuliers, que je dirigeais, tout d'abord comme Supérieur du Séminaire, puis comme Archevêque. Nous avions également nos propres publications.

C'est avec joie que je puis constater que votre activité a eu des résultats durables.

J'insistais d'autant plus sur la formation et la collaboration pastorale du clergé diocésain que l'on pouvait constater un zèle apostolique très grand chez les membres des Instituts religieux.

Quelle a été votre vie pendant l'occupation de votre pays par les troupes hitlériennes?

Je n'ai pas pu accéder à toutes les volontés des autorités d'occupation dans le domaine de la politique linguistique. Ensuite, j'ai été transféré au camp de concentration de Dachau, où j'ai séjourné trois ans et ai été malade du typhus.

Quelle était l'existence menée à Dachau?

C'était une vie très dure, très pénible. Mais une amitié et une soldarité admirables se manifestaient entre les internes, sans distinction de langue, de race, de conceptions religieuses ou politiques. Maintenant que je suis de nouveau en liberté, j'ai reçu de nombreux messages de voeux de la part de camarades de détention à Dachau, voeux provenant de France, d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs.

Que s'est-il passé après l'effrondrement du régime hitlérien et le départ des troupes allemandes?

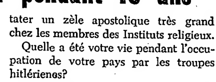
A la suite du décès de mon prédécesseur, le cardinal Kaspar, le Saint-Père m'a nommé archevêque de Prague le 4 novembre 1946. J'ai reçu la consécration épiscopale le 8 décembre suivant.

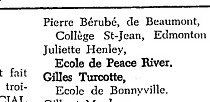
Après un peu plus de deux ans d'existence, le nouveau régime tchécoslovaque a passé au communisme (25 février 1949). Lorsque Gottwald devint Président de la République tchécoslovaque, il me demanda de chanter un "Te Deum" à cette occasion. Ayant tout bien considéré, je n'ai pas cru devoir repousser sa demande.

Mais bientôt, le régime me posa des conditions que je ne pus accepter. On n'exigeait riens de moins qu'une adaptation inconditionnelle au programme athéiste du régime. Il va de soi que je ne pouvais pas y souscrire. C'est pourquoi, j'ai été interné du 19 juillet 1949 au 7 mars 1951, dans ma résidence épiscopale et complètement isolé du clergé et des fidèles. Je n'avais plus aucun contact. Ensuite j'ai été interné pendant trois ans à Rosenthal près de Reichenberg, puis pendant quatre ans, en compagnie d'autres évêques, dans la petite localité de Myslevec. Je pouvais célébrer la messe tous les jours. En suite, j'ai été pendant cinq ans à Pabenice, près de Caslau, où, en octobre 1963, j'ai recouvré la liberté — tout au moins sur le papier!

Pendant la durée de votre internement, pouviez-vous avoir des contacts avec le monde extérieur?

Nullement. Cela a été une de mes épreuves les plus pénibles; pendant près de quatorze ans, être totalement isolé du clergé et du peuple chrétien, et même du monde extérieur et ne rien savoir de la vie religieuse de mon archidiocèse. Le lieu où je séjournais a toujours fait l'objet du secret le plus absolu. Nombreux étaient ceux qui me croyaient déjà mort. Au cours de ces années, j'ai pu rencontrer quelques fois ma soeur, mais ces rencontres n'étaient pas libres. Ma soeur ne pouvait pas venir me voir. Chaque fois, j'ai été amené de mon lieu d'internement à Prague, où j'ai pu voir ma soeur, mais toujours sous surveillance.





La paix revenue à St-Pierre et Miquelon. Craignant de mauvais résultats d'une dispute dans le travail sur ces petites îles françaises, Paris y dépêcha des gendarmes spéciaux pour prévenir le fracas. Les gendarmes furent surpris de voir qu'il n'y avait rien à faire pour eux, puisque l'ordre était rétabli. Ces petites îles sont un vestige des anciennes colonies françaises: à 12 milles au sud de Terreneuve, elles ne comptent que 5,000 habitants.

VIA '65

Voyage Interprovincial Albertain

Près de soixante-dix jeunes ont fait application pour participer au troisième VOYAGE INTERPROVINCIAL ALBERTAIN. De ce nombre, le jury de sélection a eu la tâche difficile de choisir 15 jeunes filles de la onzième année et 13 jeunes gens de onzième ou douzième années, soit 28 en tout. Deux places sont réservés à des jeunes gens de la Saskatchewan et de la Colombie, ce qui portera le nombre des voyageurs de 1965 à 30.

Ceux dont les noms suivent ont été déclarés par le jury candidats officiellement éligibles pour VIA '65:

Céline Cadrin, de Thérien,
Ecole de Mallaig.
Claire Bureau,
Ecole de Fort Kent.
Marcel Croteau,
Ecole de Fort Kent.
Carolle Bouchard, de St-Brides,
Ecole de Saint-Paul.
Hélène Boutet,
Ecole de Bonnyville.
Bernard Demers,
Ecole de Bonnyvville.
Louise Langelier,
Ecole de Girouxviille.
Dolorès Landry,
Ecole de Falher.
Jacques Laflamme,
Ecole de Falher.
Suzanne Gagnon,
Ecole de Guy.
Paul Johnson,
Ecole de Guy.
Monique Bouchard,
Ecole de Donnelly
Denise Lavoie, de Saint-Isidore,
Ecole de Falher.
Daniel Demers,
Ecole de Beaumont.
Yolande Motut, Académie Assomption,
Edmonton.
Lucille Hogue,
Ecole de Morinville
Jeanne Gagné,
Ecole de Vimy.
Pierre Bérubé, de Beaumont,
Collège St-Jean, Edmonton
Juliette Henley,
Ecole de Peace River.
Gilles Turcotte,
Ecole de Bonnyville.
Gilbert Moulun,
Ecole de Falher.
Gilberte Granger,
Ecole d'Eaglesham.
Denis Magnan, de Beaumont,
Collège Notre-Dame, Falher.
Albert Tardif, de Saint-Paul,
Collège Saint-Jean, Edmonton.
Cécilia Vaugeois, de Saint-Albert,
Couvent Notre-Dame, Morinville
Daniel Poulin,
Collège Saint-Jean, Edmonton.
Rémi Leblanc,
Ecole de Beaumont.

Au cas où certains des candidats ne pourraient pas faire le voyage (par exemple à cause de maladie, etc.) d'autres pourront leur être substitués. On rappelle que quatre substituts ont participé à VIA '64. Dans l'ordre où ils pourront être substitués, le jury a nommé:

pour les filles:
Denise Laing de Saint-Vincent,
Académie Assomption, Edmonton
Andrée Martel, de Saint-Isidore,
Couvent Notre-Dame, Morinville
Adrienne Hébert, de Saint-Albert,
Académie Assomption, Edmonton
Suzanne Requier, de Donnelly,
Ecole de Guy.
Jacqueline de Moissac,
Ecole de Saint-Paul

et chez les garçons:
André Gareau, de Bonnyville,
Collège St-Jean, Edmonton.
René Gagnon,
Ecole de Guy.
Gérard Lavigne, de Beaumont,
Collège St-Jean, Edmonton.

Les membres du jury pour VIA '65 étaient: Mademoiselle Marthe Dallaire, Falher; M. Paul Belley, Saint-Paul; M. Gaëtan Cormier, Fort Kent; M. Jules Lacoursière, Edmonton. Le jury était présidé par M. l'abbé Camille Dozois, Edmonton.

La marche redevient à la mode

Si la marche était une étonnante réalisation technique des temps modernes et les jambes une invention nouvelle, on se rendrait compte qu'elles sont plus remarquables que l'automobile et même que la roue. Et beaucoup de gens s'en rendent compte, note l'auteur d'un article de Sélection du Reader's Digest de mai, car la marche est en train de redevenir à la mode.

Ainsi, dans les grandes villes, des employés de bureau, au lieu d'attendre un taxi ou un autobus qui ne viennent pas, décident de partir à pied, se disant qu'ils seront ainsi plus vite arrivés. Ils découvrent que les moyens de transport rapides sont souvent ceux qui nous mènent le plus lentement à destination.

D'autre part, au cours des dix dernières années, les auberges de la jeunesse se sont multipliées sur tout le continent européen. La jeunesse universitaire nord-américaine les a découvertes, et l'idée de faire le tour de l'Europe à pied connait une vogue croissante.

Autre phénomène d'origine récente: on a redécouvert la nature. Jamais il ne s'est vendu autant d'ouvrages sur les animaux, les plantes, les montagnes, les océans. Or, une fois en pleine campagne, rien ne remplace les jambes.

Quant à ceux qui n'aiment pas la campagne, note encore l'article de Sélection, ils s'apercevront que la marche en ville procure aussi bien des joies. Impossible de goûter le meilleur d'une ville quand on circule en taxi ou en autobus, car presque tout son charme, comme celui de la campagne, est fait de détails. Pour vraiment connaître une cité, il faut la parcourir à pied.

Dans la "chambre froide" de General Motors of Canada, à Oshawa, des ingénieurs éprouvent les voitures à des températures sous zéro. En effet, les ingénieurs peuvent baisser la température jusqu'à 55 degrés sous zéro dans cette "chambre froide".

Annonces classées

FILMS...

A GATHERING OF EAGLES
Adultes et adolescents

Américain. 1963. 115 min. Documentaire romancé réalisé par Delbert Mann avec Rock Hudson, Rod Taylor et Mary Peach.

Un officier de l'aviation américaine, Jim Caldwell, est nommé commandant d'une escadrille du Strategic Air Command des Etats-Unis. Pour remédier au laisser-aller qu'il constate à son arrivée, il prend des mesures plutôt draconiennes et va même jusqu'à remercier de ses services un des principaux officiers de la base, Fowler, parce qu'il s'adonne à la boisson. La femme de Caldwell, qui s'est liée d'amitié avec madame Fowler, reproche à son mari sa dureté. Ce dernier demeure toutefois convaincu qu'il a raison et maintient ses exigences. Les événements lui donneront raison.

Le scénario et la mise en scene sont conçus dans un esprit documentaire. L'analyse des situations comme la peinture des caractères y sont simplifiés au maximum. Les interprètes campent bien leur personnage.

Appréciation morale: Ce film met en relief les qualités de discipline et de maitrise de soi qu'exige la vie militaire.

* * *

IRMA, LA DOUCE
Adultes. avec réserves

Américain. 1963. 149 min. Panavision. Technicolor. Comédie satirique réalisée par Billy Wilder avec Shirley MacLaine, Jack Lemmon et Lou Jacobi, d'après la pièce d'Alexandre Breffort.

Pour s'être montré trop zélé, le gendarme Nestor est congédié. Il devient le souteneur d'Irma, une prostituée du quartier des Halles. Mais Nestor aime sincèrement Irma et, jaloux des clients qu'elle reçoit, il imagine d'accaparer ses services sous une identité d'emprunt, celle de Lord X. Un rival l'accuse d'avoir tué le dispam. Il arrivera pourtant à se tirer d'affaire et à épouser Irma.

Appréciation morale: Le contexte d'humour et de fantaisie atténue la portée de scènes assez scabreuses et d'un certain ridicule jeté sur la vertu.

La Colombie-Britannique frustrée, songe à la "séparation"

Vancouver — Le ministre de l'industrie et du commerce de la Colombie-Britannique a déclaré que cette province se sentait de moins en moins à l'aise au sein de la Confédération canadienne.

Dans une entrevue accordée à un quotidien de Vancouver, M. Ralph Loffmark a précisé que la liste des divergences de vue opposant la Colombie-Britannique au gouvernement d'Ottawa, s'allongeait dangereusement.

Il a même ajouté qu'il songeait à une "séparation" du reste du Canada en soulignant que cette opinion reflétait l'humeur qui règne présentement au sein du cabinet de M. Bennett.

Un de ses collègues, le procureur général Robert Bonner a déclaré pour sa part qu'il serait plus exact de dire que c'est le reste du Canada qui abandonne la Colombie-Britannique plutôt que l'inverse.

M. Bonner a dit qu'il existait présentement plusieurs points d'irritation entre sa province et Ottawa. Il a précisé que la présente lutte autour des droits d'exploitation du pétrole dans le sous-sol des eaux côtières était la goutte qui fait renverser la chaudière.

La déclaration "séparatiste" de M. Loffmark n'a cependant eu l'heur de plaire à plusieurs de ses collègues au sein du cabinet.

"Je ne vois pas ce à quoi il veut en venir", a déclaré le ministre des richesses naturelles, M. Ray Williston, tandis que le ministre de l'agriculture, M. Frank Richter, a affirmé qu'il n'existait aucun sujet de tension entre son ministère et le gouvernement fédéral.

Le premier ministre Bennett ne partage pas ces vues lui non plus. Voici ce qu'il dit à un reporter au sujet de cette éventuelle "séparation":

"Nous pensons à ce fossé et aux moyens de le remplir. En tant que premier ministre, je veux le remplir.

"Je ne fais pas de menace. Je suis un grand Canadien. Je suis pour la reine, en premier, en dernier et toujours. Nous nous efforçons de faire un rapprochement, mais Ottawa fait tout ce qu'il peut pour nous éloigner."

"La Colombie-Britannique n'a pas été traitée correctement par le gouvernement national. Je lui demande de corriger la situation immédiatement," a dit le premier ministre.

En lisant . . .

les éditorialistes anglophones

Le crime, est organisé

Le Gleaner (Fredericton N.-B.) — Le juge Frédéric Dorion s'est attelé à la tâche colossale d'examiner minutieusement 2,000,000 de mots de témoignages soumis par 65 témoins qui ont comparu à l'enquête qu'il a présidée dans l'affaire Rivard.

Le fait que l'enquête Rivard concerne principalement la région de Montréal ne doit pas induire le reste du pays dans un faux sentiment de supériorité ou de sécurité. C'est un fait reconnu que les organisations criminelles, telles que la Mafia, visent comme premières cibles les grands centres. Montréal a été touchée; mais il en est de même pour Toronto, Hamilton, Windsor et Vancouver. Une enquête de la Commission de police d'Otario, présidée par le juge J.B.S. MacDonald, ne laisse planer aucun doute quant aux empiètements du crime organisé dans cette province.

Un ennemi a envahi subrepticement notre pays. Les traits de cet ennemi sinistre ne peuvent être mieux illustrés par la nature de son arme en pointe de lance, le trafic des narcotiques, qui réduit ses victimes au degré le plus bas de la dégradation humaine.

Notre société est menacée par le crime organisé. Prenons les moyens pour que la société se débarrasse de cet ennemi.

Les "B & B" boys et M. Pearson

Le Telegraph-Journal (St-Jean) N.-B. — Le premier ministre Pearson a été mis dans l'embarras par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme — les B and B Boys" comme ils sont familièrement appelés à Ottawa. La commission a carrément refusé de laisser tomber une seule question dans son questionnaire controversé à l'intention des membres des Communes — bien que, le premier ministre ait jugé "non pertinentes et tout à fait inappropriées" certaines des questions et bien qu'il ait déclaré qu'il refuserait lui-même d'y répondre.

Si les questions jugées inopportunes allaient fournir à l'opposition des munitions pour bombarder M. Pearson — si on porte contre le parti libéral l'accusation embarrassante qu'il se sert de la commission pour obtenir des secrets parlementaires personnels — la Commission évidemment ne pourrait s'en balancer davantage.

MM. Laurendeau et Dunton et leurs collègues insistent qu'ils exécutent la tâche qui leur a été confiée et qu'ils s'en acquitteront. Rares sont les Canadiens qui mettront leur sincérité en doute. Seul le partisan politique aveuglé songera, ne fut-ce qu'un instant, que la commission est dupe de quelque parti politique. Mais, cela ne signifie pas que la Commission est justifiée.

Elle devrait tenir compte des sentiments profonds et généraux qui se sont manifestés au Parlement — y compris les sentiments du chef du gouvernement qui a créé cette même commission.

Les commissaires mettent M. Pearson dans la position d'un père de famille dont les enfants font le beau temps et le mauvais temps dans le quartier, et qui lui répondent quand il tente de les mettre à la raison: "Va au balai".

Ils devraient, ainsi que le premier ministre les a invité à le faire, réexaminer leur façon de procéder en ce qui a trait aux questions.

Aucune violation de privilège

The Sun (Brandon) — La Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme a fait fi des critiques formulées par le premier ministre Pearson au sujet du questionnaire soumis aux membres de la Chambre des Communes. En dépit de ces critiques soulevées par le premier ministre et un certain nombre de députés conservateurs qui ont soutenu que le questionnaire comporte un certain nombre de questions en dehors des attributions des commissaires, le document continuera à circuler vu que la proportion de l'accueil est bonne.

Le représentant néo-démocrate de Kootenay Ouest, M. H.W. Herridge, a été applaudi aux Communes quand il a déclaré que la décision de la Commission de poursuivre son sondage est une "grossière impertinence" à l'endroit du premier ministre qui, a poursuivi M. Herridge, s'efforce de protéger les intérêts, les privilèges et l'intimité des membres du Parlement. Ces critiques sont semblables à celles formulées plus tôt par M. Diefenbaker qui a allégué que la Commission "s'immisce" dans des questions qui n'ont rien à voir avec ses attributions.

MM. Herridge et Diefenbaker sont tous les deux dans les patates. Il en est même pour le premier ministre. Quels que soient les mérites du fameux questionnaire, les membres du Parlement sont tout à fait libres de refuser d'y répondre s'ils le désirent. Même s'ils y répondent, leurs noms ne seront pas associés aux réponses. Il n'est aucunement question d'invasion d'intimité ou de violation de privilège dans ce cas particulier. D'autres sondages ont été faits dans le passé auprès des membres du Parlement qui s'y sont prêtés de bonne grâce . . .

La raison invoquée pour cette fureur soudaine c'est que le sondage a été entrepris par un organisme désigné par le gouvernement fédéral. En critiquant l'inclusion de certaines questions, M. Pearson s'est en quelque sorte interposé dans la liberté et l'autonomie de la Commission.

Les commissions royales sont créées pour étudier certains problèmes dans le but exprès de pouvoir procéder à une investigation sans être gênées par des interférences politiques ou des accusations de partisanerie. En mettant sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, M. Pearson y a nommé un certain nombre de commissaires extrêmement compétents et intelligents. Voilà que lui-même et d'autres membres du Parlement mettent en doute leur jugement et se liguent dans un effort pour saper leur liberté. Cela sera loin de faciliter la tâche de la Commission.

Les directeurs de langue française du BGR n'ont pu, à courte échéance, obtenir un interprète satisfaisant de sorte qu'ils durent se résigner à s'exprimer en anglais, langue qu'ils parlent d'ailleurs très bien.

On peut entendre les citoyens de la C.-B. se demander "pourquoi dans le monde faire tant d'histoire pour si peu"? "Ne pouvaient-ils pas parler anglais pour commencer?"

C'est à cause du principe de la chose que les Canadiens insistent, naturellement.

Certaines demandes pour l'égalité formulées par les Canadiens français peuvent sembler exagérées. A titre d'exemple, il y a des Canadiens français qui croient que les juges de la C.-B. devraient être bilingues au cas où ils seraient appelés par hasard à présider le procès d'un Canadien de langue française. Mais, même les personnes qui croient que cette requête dépasse les bornes devraient reconnaître que, dans un pays officiellement bilingue, les délibérations de commissions et d'organismes nationaux et de corps du même genre devraient pouvoir se dérouler dans les deux langues.



Le biologiste français Gaston Naessens, qui a inventé un soi-disant vaccin contre le cancer, est en procès à Paris. On l'accuse de pratiques illégales, puis, un Canadien de Montréal le poursuit pour un montant de $100,000. Ce montréalais fit venir Naessens pour guérir son garçon de trois ans atteint du cancer du sang, Naessen le traita mais l'enfant mourut.

Jean Cabot a-t-il découvert le Canada?

Il n'est pas historiquement prouvé que Jean Cabot ait découvert l'Amérique du Nord, a conclu le Père Lucien Campeau, jésuite, dans une communication aux membres de l'Institut d'histoire, samedi dernier.

Professeur au scolasticat de l'Immaculée-Conception, le conférencier a examiné deux groupes de documents qui ont trait à la "découverte" de l'Amérique par Cabot.

Un seul document du premier groupe (1497-98) indique la direction du voyage du découvreur. Celui-ci se dirige vers le nord, puis vers l'est. C'est là du moins ce que Jean Cabot a raconté. Il aurait contourné l'Asie par le nord, se dirigeant vers le Japon. Il est évident qu'il ne pouvait découvrir l'Amérique du nord dans cette direction.

L'autre groupe de sources est formé de la carte de Juan de La Cosa et d'une lettre récemment mis à jour. Toutes deux rapportent une découverte anglaise dans le nord de l'Atlantique.

Le P. Campeau démontre que les deux documents ne forment en fait qu'une seule source, et que cette découverte, ne correspondant à aucune réalité géographique, est de toute évidence une imposture.

Séances bilingues pour le BGR

Cape Breton Post (Sydney, N.-E.) — Un échantillon de ce que le bilinguisme signifie pour le Canadien français a été pourni récemment à Vancouver quand les membres de langue française du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion se sont offusqués de ce qu'aucune disposition n'ait été prise pour qu'on retienne les services d'un interprète pour les quatre jours de séance du BGR.

Pour la population de la Colombie-Britannique, pour qui les problèmes du biculturalisme et du bilinguisme sont géographiquement éloignés, l'incident peut sembler irréel.

L'obstacle à des pourparlers de paix sur le Vietnam

par Elisabeth Barker

Le plus grand obstacle au progrès en vue d'une solution pacifique du problème vietnamien demeure inébranlable; c'est l'attitude inflexible du gouvernement chinois.

Le 17 avril, le président des Etats-Unis — en dépit du brutal rejet par les Chinois de son offre précédente, caractéristique de ses qualités d'homme d'Etat — a de nouveau déclaré qu'il était disposé à participer à des entretiens sans conditions. Il a parlé de sa proposition antérieure en vue d'un effort économique commun pour le développement du Sud-est asiatique, en rappelant que la Grande-Bretagne, le Canada et le Japon, parmi d'autres pays industrialisés, avaient promis d'apporter leur aide.

Il n'y a eu cependant pas en retour d'initiatives constructive à Pékin.

Les dirigeants communistes chinois semblent résolus à continuer de faire une obstruction forcenée à toute initiative de paix, en demandant que les Etats-Unis remettent purement et simplement le sort de la population sud-vietnamienne entre les mains du Viet Cong aux ordres des communistes.

Les dirigeants chinois pensent sans doute qu'ils ont beaucoup à gagner. Ils se sont apparemment à tel point mépris sur la réalité qu'ils croient pouvoir contraindre les Etats-Unis d'abandonner les Sud-vietnamiens et d'effectuer un retrait humiliant, en ouvrant par là la voie à l'expansion de l'influence et de la puissance chinoises en Asia méridionale.

Cela, bien entendu, renforcerait énormement la position de la Chine dans la lutte qui l'oppose à la Russie, ainsi que son prestige parmi les soi-disant mouvements de libération nationale de par le monde.

Attitude inquiétante

Il est probable que les dirigeants chinois estiment, sous le rapport de l'intérêt national chinois, avoir de pacifique aussi longtemps que possible On ne voit guère qu'ils aient pris en considération les intérêts des Vietnamiens, du Sud ou du Nord.

Ils ne se sont pas plus soucié de l'état d'esprit qui règne dans le reste de l'Asie du Sud-Est ni de l'appel en vue de pourparlers de paix sans conditions lancé par dix-sept pays non-alignés d'Asie, d'Afrique et d'Europe.

L'attitude chinoise est profondément inquiétante et décourageante, mais l'Ouest demeure résolu à explorer toutes les possibilités de paix.

C'est pour cette raison que le représentant spécial du gouvernement britannique, M. Patrick Gordon Walker, accomplit une mission d'information dans le Sud-Est asiatique, en dépit du refus de Pékin et de Hanoi de le recevoir. Il a déclaré qu'il espérait que leur attitude changerait.

Quoi qu'il en soit, il est très important qu'il sonde l'opinion des capitales du Sud-est asiatique quant à la meilleure manière d'oeuvrer pour parvenir à une solution pacifique. L'une des méthode actuellement à l'étude a trait à la réunion d'une conférence sur la neutralité du Cambodge qui pourrait offrir l'occasion d'une première réunion officieuse entre les deux camps sur le Vietnam.

L'idée est d'un intérêt évident, mais s'il y a des arguments pour il y a en aussi contre.

Dans le passé, le Prince Sihanouk a à maintes reprises demandé la réunion d'une conférence internationale, en partie pour obtenir une garantie internationale de la neutralité de son pays — objectif très compréhensible — mais aussi en raison de difficultés de frontière continuelles avec deux des voisins du Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam du Sud.

Attitude compréhensive de la Grande-Bretagne

Ses requêtes ont été habituellement adressées à la Grande-Bretagne et à la Russie en leur qualité de coprésidentes de la conférence de 1954 sur l'Indochine. La Russie n'a jamais hésité à appuyer celles-là sans tenir aucun compte des difficultés d'ordre pratique.

La Grande-Bretagne, bien que faisant preuve de compréhension, a estimé qu'il serait sans intérêt de convoquer une nouvelle conférence s'il n'était pas tout d'abord raisonnablement clair que les gouvernements principalement intéressés étaient disposés à y participer.

De fait, tant la Thaïlande que le Vietnam du Sud ont hésité à passer directement au stade d'une véritable conférence internationale, alors que des querelles de frontière viciaient encore l'atmosphère. Les Sud-vietnamiens étaient en outre préoccupés par leur lutte contre le Viet Cong dans laquelle l'indépendance de leur pays est en jeu.

Les Etats-Unis qui ont joué un rôle capital dans la défense de cette indépendance répugnaient naturellement à pousser les Sud-vietnamiens à participer à une conférence sur le Cambodge, contre leur volonté.

Dans le passé, par conséquent, la Grande-Bretagne n'a pas jugé pouvoir se joindre à la Russie pour en convoquer une. Toutefois, lorsque le prince Sihanouk a formulé sa toute dernière demande, la nécessité de trouver un moyen de contourner l'intransigeance chinoise sur le Vietnam a fait apparaître le problème sous un jour assez nouveau.

A l'instar de la Grande-Bretagne, les Etats-Unis recherchent sincèrement le moyen permettant d'engager des pourparlers de paix sur le Vietnam. La meilleure preuve en est que le gouvernement américain étudie en ce moment très sérieusement l'idée d'une conférence sur le Cambodge.

Néanmoins, aucune voie ne débouchera sur la paix s'il n'y a pas quelque écho de bonne volonté de la part de Pékin.

Après la tiare,

le flabellum et le dais disparaissent à leur tour

Cité du Vatican — Après la tiare, deux autres éléments de la pompe romaine viennent de disparaître par décision du Pape: le flabellum et le dais.

Paul VI n'a plus porté la tiare depuis qu'il offrit la sienne pour les pauvres à la fin de la session conciliaire en automne dernier. Mais c'est la cérémonie de Pâques qui a fait apparaître que le Saint-Père avait banni les grands éventails en plumes que l'on portait dans les grandes circonstances, ainsi que le dais soutenu par huit prélats abritant le Souverain Pontife lors des cérémonies solennelles.

Ainsi le Pape accentue peu à peu, sans éclat, le mouvement de simplification qu'il applique à tout ce qui l'entoure depuis son élection. Les mitres qu'il porte ne sont plus ornées de pierreries précieuses et son anneau pastoral est conforme à l'esprit de pauvreté tant prêché au concile.

Le flabellum, en plumes d'autruche blanches monté sur une longue hampe garnie de velours rouge, remonte au pontificat d'Agapit au VIe siècle. Il avait à l'origine une signification liturgique qui a disparu au cours des siècles. Le dais ne sera maintenu que pour les processions eucharistiques.

HORAIRE DE MESSES

Au service des Canadiens français à Edmonton

IMMACULEE-CONCEPTION: 108A ave et 96e rue — 7h.00 — 9h.00 — 10h.30 — 12h.00 et 5h.00 p.m.

SAINT-JOACHIM: 99e avenue et 110e rue — 6h.30 — 8h. — 9h.30 — 11h. — 12h.30 — 5h. pm

SAINT-THOMAS: 8520 - 91e rue — Dimanche: 8h. — 9h.30 — 11h.



GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE L'ALBERTA DEPARTEMENT DES AFFAIRES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC

VENTE A L'ENCAN DE TERRES REPRISES POUR TAXES

Avis est par les présentes donné que les terres mentionnées ci-dessous seront offertes en vente par encan public.

Toutes les ventes débuteront à 2:00 heures à la date mentionnée.

Aucun offre faite privément, par la poste ou autrement ne sera acceptée.

Les acheteurs éventuels devront s'assurer par eux-mêmes de la qualité, etc., des terres en vente.

Le commis de vente aura le droit de régler toute dispute concernant l'interprétation des termes et conditions et la façon de conduire la vente.

D'après les règlements de la Section dix-sept (17) du Tax Recovery Act, Chapitre 334, des Statuts revisés de l'Alberta, 1955, aucune personne employée par le Gouvernement, soit à titre permanent soit à titre temporaire ne peut acheter une pièce de terre ou agir comme représentant de toute autre personne dans un achat de terre.

Une description légale complète de chaque pièce de terre vendue accompagnera le contrat de vente qui devra être signé par l'acheteur. Ce contrat également, en détails, dans les termes et conditions de paiement.

L'on peut obtenir tous autres renseignement concernant les termes et conditions de vente en communiquant avec le: Director of Tax Recovery, Department of Municipal Affairs, Municipal Affairs Building, 10363 - 108ème rue, Edmonton, Alberta, Canada.

CONDITIONS DE VENTE

Les terres seront mises en vente sous réserves d'un prix minimum — "un prix demandé" — et vendues au plus offrant.

1. — **Ajoutés et retraits:** Le Ministère se réserve le droit de retirer de la vente n'importe quelle terre, ou d'y ajouter d'autres terres.

2. — **Réserves et exceptions:** La vente ne comprend que les droits de surface de ces terres, et tous les droits de mines et minéraux sont réservés.

3. — **Améliorations:** La vente de ces terres accordera à l'acheteur toutes les améliorations telles que mentionnées sur l'avis de vente et achetées lors de la vente.

L'acheteur ne pourra prendre possession de la terre tant qu'il n'aura pas obtenu le contrat dûment exécuté par le Ministère ou que le titre n'aura pas été accordé à son nom.

TERMES DE PAIEMENT.

L'acheteur devra choisir l'une des deux manières suivantes pour payer le prix d'achat d'une terre:

COMPTANT: 1. Il peut payer le plein montant d'achat au moment de la vente, ou

2. 10% au moment de la vente, et le solde dans les trente (30) jours.

PAIEMENTS: 1. 50% du coût d'achat au moment de la vente, ou

2. 10% de 50% du coût d'achat au moment de la vente et la solde du paiement initial dans les trente (30) jours.

L'ON ACCORDERA POUR LA SOLDE DE 50% A ETRE PAYE PAR L'ACHETEUR UNE PERIODE DE DEUX (2) ANS A 5% D'INTERET PAR ANNEE SUR LA SOLDE NON PAYEE.

Tous les paiements pour la terre ou pour les améliorations devront être remis au commis de la vente avant que celui-ci pcisse déclarer la vente complétée.

Dans le cas ou le règlement pour les terres ou pour les améliorations ne serait pas exécuté, la terre peut être remise de nouveau en vente.

TERRES OFFERTES

Districts non organisées en municipalités Nos. 85 et 101

Lieu: Canadian Legion Hall, Bonnyville, Alta.

Date: Mercredi le 2 juin 1965.

Description de la terre	Acres	Prix demandé
S.O 33-55- 2-4	160	$ 750.00
N.O 31-59- 2-4	160	$ 500.00
S.O. 31-59- 2-4	160	$ 625.00
S.O. 21-59- 3-4	160	$ 450.00
N.O. 26-59- 3-4	160	$ 450.00
S.E. 4-61- 1-4	160	$ 450.00
N.E. 5-61- 1-4	160	$ 550.00
N.O. 5-61- 1-4	160	$ 625.00
S.O. 5-61- 1-4	160	$ 700.00
S.E. 1-62- 1-4	160	$ 550.00
S.O. 33-59- 2-4	47.20	$ 200.00
(non-couvert par les eaux du lac)		
N.E. 4-60- 2-4	29.2	$ 300.00
(non-couvert par les eaux du lac)		
N.O. 9-60- 2-4	160	$ 800.00
S.E. 9-60- 2-4	160	$ 550.00
N.E. 17-60- 2-4	160	$ 360.00
N.E. 20-60- 2-4	160	$ 360.00
N.O. 21-60- 2-4	160	$ 560.00
S.O. 3-65- 2-4	160	$ 550.00
S.O. 10-65- 2-4	160	$ 320.00
N.O. 2-60- 3-4	158.61	$ 720.00
S.E. 2-60- 3-4	160	$ 780.00
S.O. 2-60- 3-4	151.68	$ 740.00
N.O. 3-60- 3-4	160	$ 820.00
N.O. 8-60- 3-4	160	$ 550.00
N.O. 17-60- 3-4	155.32	$1100.00
N.E. 20-60- 3-4	160	$ 950.00
N.O. 20-60- 3-4	160	$ 950.00
S.O. 20-60- 3-4	155.56	$1000.00
S.O. 6-64- 4-4	160	$ 320.00
N.O. 35-64- 6-4	160	$ 350.00
S.E. 4-62- 7-4	160	$ 400.00
S.O. 4-62- 7-4	160	$ 550.00
S.E. 15-62- 7-4	160	$ 450.00
N.E. 17-62- 7-4	160	$ 640.00
N.E. 1-62- 8-4	158	$ 600.00
S.E. 15-62- 8-4	149.10	$ 350.00
(sise au sud de la rive droite de la rivière)		
N.O. 30-60- 8-4	160	$ 300.00
N.O. 13-63- 9-4	161	$ 650.00
N.E. 14-63- 9-4	160	$ 600.00
S.O. 31-63- 9-4	160	$ 550.00
S.O. 6-64- 9-4	160	$ 320.00
S.E. 25-63-10-4	160	$ 450.00

Districts non organisés en municipalités No 102

Lieu: Ministère des Affaires Municipales, Lac la Biche, Alta.

Date: Jeudi le 3 juin 1965

Description de la terre	Acres	Prix demandé
N.O. 18-63-12-4	159	$ 400.00
S.E. 17-63-12-4	161	$ 700.00
S.O. 18-63-12-4	154.39	$ 600.00
S.E. 18-63-12-4	160	$ 700.00
N.E. 24-64-12-4	159	$ 560.00
N.E. 26-64-12-4	120.3	$ 420.00
N.E. 4-66-12-4	49.80	$ 300.00
(au nord du lac)		
S.O. 4-63-13-4	160.1	$ 700.00
S.E. 14-64-13-4	161	$ 600.00
S.O. 16-64-13-4	160	$ 530.00
S.O. 20-64-13-4	160	$ 400.00
S.O. 22-64-13-4	160	$ 500.00
S.E. 24-64-13-4	60.8	$ 300.00
(au sud de la rivière)		
S.O. 28-64-13-4	160	$ 500.00
S.E. 32-64-13-4	160	$ 500.00
N.E. 36-64-13-4	160	$ 600.00
N.O 27-64-14-4	157.01	$ 600.00
N.E. 21-65-14-4	160	$ 400.00
S.O. 22-65-14-4	156.01	$ 450.00
S.E. 32-65-14-4	148.80	$ 350.00
N.E. 35-65-14-4	139.90	$ 480.00
S.E. 35-65-14-4	160	$ 380.00
N.E. 18-67-14-4	148.80	$ 500.00
S.E. 1-69-14-4	160	$ 900.00
N.E. 12-69-14-4	160	$ 500.00
N.O. 8-67-15-4	157.70	$ 500.00
S.E. 8-67-15-4	150.70	$ 600.00
S.E. 31-65-16-4	159	$ 600.00
N.O. 32-65-16-4	160	$ 600.00
S.E. 13-67-16-4	160	$ 650.00
S.O. 20-68-16-4	161	$ 550.00
N.E. 17-63-17-4	160	$ 400.00
Plan 46 H.W. Bloc 23	8.44	$ 500.00

Daté à Edmonton, dans la Province d'Alberta, ce 5ème jour de mai 1965.

A. W. Morison,
sous-ministre.



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressés au Secrétaire, Ministère des Travaux publics du Canada, pièce b 326, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa 8, et portant la mention "SOUMISSION POUR PRISON SECURITE MOYENNE, YELLOWKNIFE (T.-N.-O.)", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.A.E.), le MERCREDI, 2 JUIN 1965.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $200.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise de: Directeur régional, case postale 488, 10225-100e avenue, Edmonton, (Alb) gérant de bureau, case postale 518, Yellowknife (T.N.O.); bureau régional, pièce 414, édifice Public, Calgary (Alb.); et on peut les consulter à pièce C-705, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa; et au bureau de l'architecte régional, 1110 ouest, rue Georgia, Vancouver, (C.B.), et aux bureaux de poste à Hay River et Fort Smith (T.N.O.), ainsi qu'aux bureaux des "Builders' Exchanges" à Edmonton et Calgary (Alb.), et Vancouver (C.B.) aussi à "Industrial Construction Centre Ltd.", Vancouver (C.B.).

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous-entrepreneurs pour les corps de métier (1) plomberie et drainage, (2) chauffage, (3) ventilation, et (4) électricité présenteront leurs soumissions par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions dit "Dawson Creek Bid Depository", 929 - 105e avenue, Dawson Creek (C.B.) au plus tard à 2 h. de l'après-midi, heure de DAWSON CREEK le MERCREDI, 26 MAI, 1965, conformément au Document "Standard Canadian Bid Depository Principles and Procedures for Federal Government Projects", première édition, 22 mars, 1963.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Robert Fortier, Secrétaire.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné avec indication du contenu seront reçues au Bureau du Directeur Régional, Ministère des Travaux Publics du Canada, 10225-100e avenue, Edmonton, Alberta, jusqu'à 11 h 30 (H.N.R.) le 4 juin, 1965 pour la "CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE QUATRE CLASSES A PINE POINT, T.-N.-O.".

Les spécifications, plans et devis de la soumission peuvent être obtenus sur dépôt de $100.00 sous forme de chèque visé fait au nom du Receveur Général du Canada en s'adressant au Bureau du Directeur Régional à Edmonton, Alberta. Les plans et spécifications peuvent être examinés aux Bureaux du Ministère des Travaux Publics à Yellowknife, Fort Smith et Hay River, T.N.O. et au Builders' Exchange à Edmonton et Grande Prairie, Alberta, et Dawson Creek, en Colombie.

Le dépôt sera remboursé pourvu que les documents soient retournées en bonne condition dans le mois qui suivra la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions doivent être faites sur les formules fournies par le Ministère et d'après les conditions qui y sont mentionnées.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera pas nécessairement adoptée.

R. G. McFarlane
directeur régional.

L'Association canadienne-française de l'Alberta se donne une nouvelle constitution

L'A.C.F.A. est incorporée par une loi spéciale de la législature albertaine, et son incorporation constitue le chapitre 107 des Statuts de l'Alberta, 1964.

Statuts portant sur le gouvernement et l'administration de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Le conseil général de l'Association Canadienne-française de l'Alberta (ci-après appelée l'Association) décrète ce qui suit :

1 — Le siège social

Le siège social de l'Association est à 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta.

2 — Le sceau

Le sceau, dont l'empreinte apparaît en marge, est par la présente adopté comme le sceau officiel de l'Association. Lorsque ce sceau est apposé à un document qui porte sur les biens de l'Association ou qui crée une obligation à l'Association, il doit être contresigné par la signature du président et celle du secrétaire. Lorsque ce sceau est apposé sur tout autre document, il doit être contresigné par la signature d'une ou de plusieurs personnes, en conformité avec une décision prise par résolution des membres du conseil général.

3 — Les membres

a) Peut devenir membre, toute personne résidant dans la province de l'Alberta, qui accepte les buts de l'Association tels que décrits dans la charte de l'Association, et qui paie sa cotisation telle que précisée plus loin ;
b) toute personne qui a adhéré au Service de Sécurité Familiale et qui bénéficie par le fait même de l'assurance, devient membre qualifié de l'Association ;
c) toute autre personne qui remplit les conditions mises pour devenir membre, devient membre de fait de l'Association en payant une cotisation annuelle de dix dollars ($10.00) ;
d) une demande pour devenir membre peut être rejetée par le conseil général, lorsque, dans l'opinion de ses membres, le bien de l'Association exige un tel refus ;
e) l'appartenance à l'Association peut être annulée par le conseil général, lorsque, dans l'opinion de ses membres, le bien de l'Association exige une telle annulation ;
f) un membre qui désire cesser d'adhérer à l'Association, peut le faire en avertissant par écrit le secrétaire ;
g) les affaires de l'Association seront conduites entièrement au seul bénifice de l'Association et aucun membre de l'Association n'aura droit à un gain personnel ou à un dividende comme suite de ses activités dans l'Association ; et aucun directeur de l'Association n'aura droit à aucune rénumération pour le service qu'il aura rendu à l'Association, sauf dans le cas où un membre du conseil général sera nommé secrétaire ou trésorier ou propagandiste ; et dans ce cas ce membre du conseil général pourra recevoir une rénumération pour ses services à titre d'officier de l'Association, et non à titre de membre du conseil général.

4 — Assemblées

a) L'assemblée annuelle de l'association se tiendra aussitôt que possible et pas plus tard que six mois après la fin de l'année fiscale de l'Association, à la date, à l'heure et à l'endroit fixé par le conseil général ;
b) une assemblée générale spéciale de l'Association peut être convoquée en tout temps par le conseil général, chaque fois qu'une telle assemblée est considérée nécessaire ou opportune. Le conseil général doit convoquer une assemblée générale spéciale chaque fois que 25% ou plus des membres de l'Association l'exigent. Cette exigence doit être soumise par écrit et la lettre de soumission doit exposer clairement la nature des problèmes qui devront être traités à une telle assemblée générale spéciale. Si à la suite d'une telle demande le conseil général ne convoque pas en moins de quatorze jours une assemblée spéciale de l'Association, les membres qui en ont fait la demande pourront eux-mêmes convoquer une telle assemblée ;
c) au moins deux avis hebdomadaires de convocation de toute assemblée générale ou spéciale, doivent être publiés dans deux éditions consécutives de La Survivance. Cet avis de convocation doit contenir l'heure, le jour et l'endroit où doit se tenir cette assemblée ;
d) à l'assemblée annuelle et à toute assemblée générale ou spéciale, vingt-cinq membres de l'Association, constitueront le quorum ;
e) si durant les soixante minutes qui suivent l'heure fixée pour une assemblée de l'Association, le quorum n'est pas atteint, et si cette assemblée a été convoquée à la demande des membres, cette assemblée sera dissoute ; pour toute autre assemblée, l'on adoptera un ajournement au même jour de la semaine suivante, à la même heure et à la même place, et si de nouveau, le quorum n'est pas atteint, cette assemblée sera ajournée "sine die" ;
f) le conseil général pourra convoquer des assemblées régionales qui grouperont les membres d'une région particulière ou des assemblées générales de tous les membres qui se tiendront dans une région particulière, dans le but de discuter de problèmes qui touchent aux activités de l'Association. Toutes les résolutions adoptées à de telles assemblées régionales n'auront force de loi qu'après avoir été ratifiées au cours de l'assemblée annuelle ou au cours d'une assemblée spéciale de l'Association.

5 — Elections

a) A toute assemblée générale de l'Association, tout membre en règle et ayant 18 ans ou plus, aura droit de vote, et une majorité des votes des membres présents décidera des questions discutées. Aucun vote par procuration ne sera accepté ;
b) tout membre en règle et ayant 18 ans ou plus, pourra être élu comme membre du conseil général de l'Association ;
c) aucune personne qui occupe une position officielle dans l'Association ne pourra être élue auditeur de l'Association ;
d) les mises en nomination comme membres du conseil général devront être soumises à l'assemblée annuelle par un comité de nomination nommé par le conseil général. Des mises en nomination peuvent être également faites par les membres présents à l'assemblée annuelle à condition cependant, que les personnes ainsi mises en nomination soient présentes ou aient manifesté par écrit, leur consentement.

6 — Conseil général

a) Le Conseil général sera formé des personnes suivantes.

I — Représentants des régions:

Membres qui représentent les différentes régions spécifiées ci-après, qui seront élues à l'assemblée annuelle mais seulement par les membres présents de chacune des régions désignées ;

1) Région d'Edmonton: 12 membres choisis parmi les membres de la ville d'Edmonton et les régions de St-Albert, Beaumont, Fort Saskatchewan, Lamoureux et les autres endroits adjacents.

2) Région de Morinville - Legal: 2 membres des régions de Morinville, Legal, Vimy, Picardville et autres endroits adjacents.

3) Région du Lac-la-Biche - Plamondon: 1 membre des régions du Lac-la-Biche, Plamondon, Atmor, Normandeau, Grandin, Gourin, Venice et autres endroits adjacents.

4) Région de St-Paul: 3 membres des régions de Brosseau, Lafond, St-Paul, St-Edouard, St-Vincent, Thérien, Mallaig, Ste-Lina et autres endroits adjacents.

5) Région de Bonnyville: 3 membres des régions de Bonnyville, LaCorey, Fort Kent, Grand Centre et Cold Lake et les endroits adjacents.

6) Région de la Rivière-la-Paix: 6 membres des régions de McLennan, Donnelly, Falher, Girouxville, Guy, Jean-Côté, Tangente, Eaglesham, Peace River, Spirit River, Marie-Reine, St-Isidore et autres endroits adjacents.

7) Région de Calgary: 2 membres de la ville de Calgary et de toute la région du sud de la province.

8) Au cas où une région ne parviendrait pas à élire le nombre de membres qui lui est alloué, (ou au cas où une vacance se produirait dans une région après l'élection faite à l'assemblée annuelle), le conseil général choisira lui-même un membre de cette région.

II — Représentants de groupes ou institutions

Ce sont des personnes qui représentent des groupes organisés ou des institutions approuvées par le conseil général qui en fixera le nombre.

III — Membre "ex officio"

Le président sortant de charge et le président ou un représentant de tout groupe organisé en conformité avec la section 12 des présents statuts.

IV — Membres honoraires

Tous les anciens présidents qui n'auront pas été élus membres du conseil seront nommés membres honoraires, ainsi que toutes autres personnes que le conseil pourrait choisir comme membres honoraires. Les membres honoraires peuvent assister à toutes les assemblées du conseil général et prendre part aux discussions, mais ils n'auront pas droit de vote.

b) à chacune des élections, les membres sortant de charge du conseil général, peuvent être rééligibles ;
c) en moins de deux semaines après la tenue d'une assemblée annuelle, le conseil général doit tenir une assemblée au cours de laquelle il élira, parmi ses membres, un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier, ainsi que tout autre officier que le conseil jugera nécessaire ;
d) le conseil général dirigera et surveillera l'administration de l'Association et il pourra exercer tous les pouvoirs de l'Association qui ne requièrent pas l'autorité d'une assemblée générale ;
e) le conseil général peut choisir dans ses rangs un comité exécutif et définir ses responsabilités ;
f) le conseil général peut nommer tout autre officier qu'il jugera nécessaire pour la bonne marche des affaires de l'Association, définir ses responsabilités et fixer sa rénumération ;
g) au cas où il surviendrait une vacance dans les rangs du conseil général, les membres de ce conseil pourront nommer un membre de l'Association comme nouveau membre du conseil général et ce nouveau membre demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres de l'Association ;
h) le conseil général doit tenir des assemblées régulières aux dates et aux endroits qu'il fixera périodiquement ;
i) le président du conseil général doit convoquer une assemblée spéciale de ce conseil à la suite d'une demande écrite faite par la majorité des membres du conseil, et le secrétaire doit, au moins cinq jours avant la tenue d'une telle assemblée, envoyer à chaque membre du conseil, une convocation contenant la date, l'heure, l'endroit et le but de cette assemblée ; cependant, si tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée au cours de laquelle une telle réunion spéciale a été décidée, il ne sera pas nécessaire qu'une lettre de convocation soit envoyé ;
j) le président du conseil général peut voter sur toute question mise au vote mais après avoir voté une fois, il n'aura pas droit à un vote décisif advenant le cas où le vote soit égal. Advenant le cas où une proposition n'obtiendrait pas une majorité, alors cette proposition sera déclarée renversée ;
k) si un membre du conseil général n'assiste pas à trois assemblées consécutives du conseil auxquelles il a été dûment invité, il sera suspendu à moins qu'il puisse légitimer ses absences par des explications satisfaisantes aux autres membres du conseil. A la suite d'une telle suspension, un autre membre sera nommé pour le remplacer au conseil général ;
l) à l'assemblée du conseil général qui précédera l'assemblée annuelle, les membres devront adopter un rapport couvrant toutes les activités pour les douze mois précédents, et ce rapport sera présenté aux membres lors de l'assemblée annuelle ;
m) à toute assemblée régulières ou spéciale du conseil de direction, douze membres constitueront le quorum pour la marche générale des affaires ; à supposer que les membres présents ne soient pas assez nombreux pour former le quorum, ils doivent ajourner jusqu'à ce que le quorum soit atteint.

7 — Officiers

a) Les officiers de l'Association seront le président de l'Association qui sera également président du conseil général, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Le secrétaire peut être en même temps le trésorier, si les membres du conseil général le jugent à propos, et il n'est pas nécessaire qu'il soit lui-même un membre du conseil général de l'Association ;
b) un membre de l'Association ne peut pas remplir les fonctions de président plus que durant deux années consécutives.

8 — Responsabilités du président

a) C'est le devoir du président du conseil général de présider à toutes les assemblées de l'Association et du conseil général. Il sera membre "ex officio" de tous les comités nommés et il présentera à l'assemblée annuelle de l'Association, le rapport approuvé par les membres du conseil général et portant sur les activités de l'Association. Il devra, avec le secrétaire, signer, exécuter, et livrer tous les actes et tous les transferts de titre que les membres du conseil général auront décidés. Si aucune autre personne n'est autorisée à le faire par résolution du conseil général, ou si la personne ainsi autorisée devient incapable d'agir quelles que soient les raisons de son incapacité, le président devra, avec le secrétaire, établir l'authenticité des documents en contresignant le sceau de l'Association ;
b) en cas d'absence du président, ou d'une incapacité d'agir quelle qu'en soit la cause, le premier vice-président ou le second vice-président selon le cas, remplira les charges du président ou si aucun des deux vice-présidents n'est disponible, alors le conseil général nommera un de ses membres pour remplir les obligations du président.

9 — Attributions du secrétaire et du trésorier

a) Le secrétaire devra assister à toutes les assemblées de l'Association et du conseil général et garder des procès-verbaux exacts de toutes ces assemblées. Il sera responsable de la correspondance, des archives et des livres de l'Association ;
b) le trésorier devra recevoir et déposer dans une banque à charte, une branche du trésor provincial, une caisse populaire ou un coffre-fort, selon que les membres du conseil général auront décidé, tous les argents payés à l'Association, et il devra émettre des reçus. Il sera responsable de la comptabilité qui indiquera les transactions de l'Association, et, il devra présenter un rapport complet et détaillé de tous les argents reçus et déboursés, chaque fois que le conseil l'exigera, et il devra préparer un rapport financier complet qui devra être soumis à l'assemblée annuelle de l'Association ;
c) les obligations du secrétaire et du trésorier peuvent être modifiées ou changées par les membres du conseil général afin de les synchroniser avec les obligations imposées à tout autre officier de l'Association.

10 — Audition

a) Lors de la première assemblée générale de l'Association, et par la suite, à chacune des assemblées annuelles, un auditeur sera nommé par les membres ;
b) à la fin de chaque année fiscale, et avant la tenue de l'assemblée annuelle de l'Association, les livres de l'Association seront fermés et l'auditeur devra avoir accès à tous les livres et tous les comptes de l'Association, et il examinera le rapport général des recettes et des dépenses, des fonds et des biens de l'Association, et il comparera ce rapport avec les pièces justificatives. A la suite de cet examen, il certifiera que ce rapport est, selon lui, exact, qu'il est conforme aux pièces justificatives, et qu'il a été préparé selon les exigences de la loi ; ou bien il rapportera à l'Association dans quelle mesure il a découvert des inexactitudes dans ce rapport ou des points qui s'opposent à la loi ;
c) le rapport de l'auditeur devra être présenté aux membres du conseil général avant d'être soumis à l'assemblée annuelle de l'Association ;
d) l'année fiscale de l'Association couvrira la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

11 — Statuts

Tous les statuts de l'Association peuvent être abolis, changés ou amendés par d'autres statuts adoptés à une assemblée générale de l'Association spécialement convoquée dans ce but, ou à toute assemblée annuelle pourvu qu'un avis de convocation ait été publié dans La Survivance au moins dix jours avant la tenue de cette assemblée, lequel avis de motion doit également faire connaître l'intention d'abolir et d'amender tel ou tel statut.

12 — Organisation de sections

a) En conformité avec la section 11 de la charte de l'Association, le conseil général peut organiser des comités régionaux ;
b) Lorsque un comité régional est organisé par le conseil général, il doit fonctionner d'après les statuts spécialement promulgués à cette fin par le conseil général, lesquels statuts ne peuvent être changés que par une décision du conseil général ;
c) lorsque un groupe ou une organisation qui partage les buts et les objectifs de l'Association tels que décrits dans la charte de l'Association désire s'incorporer comme une section spéciale de l'Association, ce groupe ou cette organisation peut présenter sa demande au conseil général, en vue d'une incorporation comme section spéciale de l'Association et doit soumettre avec sa demande ;

1) une copie authentique de la résolution adoptée par les deux tiers des membres présents à l'assemblée au cours de laquelle ce projet a été décidé ;

2) une copie de ses statuts et des règlements pour approbation par le conseil général ;

3) aucune organisation incorporée comme section spéciale de l'Association ne peut amender ses statuts ou ses règlements sans avoir obtenu préalablement l'approbation du conseil général de l'Association.

Voici le texte intégral des Constitutions de l'A.C.F.A. approuvées samedi dernier

Au fil des heures et des jours

— mercredi, 5 mai —

S. Domingue: grâce à l'intervention de l'O.E.A. (Organisation des Etats Américains qui va créer une force militaire, on consent à un cessez-le-feu; on accuse Johnson d'avoir une phobie du communisme, puisqu'il ne semble pas évident qu'il y a tellement de communistes dans la présente situation qui inquiète le monde — Diefenbaker demande aux E.-U. de laisser les Dominicains libres de se choisir leur gouvernement — d'ici 1970, Le Canada aura besoin de 20,000 gardes-malades de plus — Martin inaugure un consulat canadien à Marseille — après un mois de grève, les fossoyeurs de Vancouver reprennent le travail —

— jeudi, 6 mai —

l'O.E.A. va préparer une force inter-américaine pour surveiller l'ordre à Saint-Domingue, alors les soldats américains en sortiront — le Canada demande l'auto-détermination pour S. Domingue, alors que de Gaulle dit carrément aux Américains d'en sortir — l'Allemagne de l'Ouest marque le 10e anniversaire de sa souveraineté — les employés de 18 des 21 brasseries danoises sont en grève — le criminel le plus recherché du Canada, George Lemay qui a participé au vol de 4 millions à Montréal en 1961, est arrêté par le FBI à Fort Lauderdale: première victime de l'oiseau matinal! —

— vendredi, 7 mai —

le président provisoire de la République Dominicaine n'acceptera pas une force de l'OEA — à Edmonton, une voiture tue un piéton et en blesse un autre, et le chauffeur se sauve en vitesse — les deux plus grandes nations sud-américaines, le Brésil et l'Argentine, acceptent d'envoyer un contingent à S. Domingue — M. Vanier sera à Edmonton le 5 juin — décès du cardinal Bevilacqua, ancien confesseur et professeur de Paul VI, qui fut créé cardinal en février — Bennett accuse Ottawa de maltraiter sa province — à la TV, Johnson souhaite qu le rideau de fer tombe bientôt — le NPD demande l'abolition du Sénat —

— samedi, 8 mai —

une centaine de membres de l'A.C.F.A. prennent part à l'Assemblée annuelle de leur Association, et la 16e Cabane à Sucre attire une belle foule au Sportex — soupçonnés d'espionnage, deux employés de l'ambassade russe à Ottawa sont expulsés — Pearson dit carrément qu'Ottawa va garder jalousement toute son autorité et ne pliera pas aux caprices des provinces — la cour force un homme d'Edmonton, tuberculeux contagieux, à entrer au sana — le monde libre marque le 20e anniversaire du jour V-E, fin de la 2e guerre mondiale — 40,000 Canadiens ont perdu la vie durant la 2e guerre —

— dimanche, 9 mai —

M. Vanier dit aux cadets de se plier à la discipline, sinon ils seront happés par le courant de paresse et de médiocrité qui les menace — la junte militaire qui dirige la République Dominicaine demande en vain aux rebelles de se rendre — 31 pouce de neige au Dakota sud — la police trouve modestes les trois jeunes qui ont assez de front pour entrer dans un restaurant de la Jasper en bikini — une femme-juge de Los Angeles refuse de présider au mariage de catholiques —

— lundi, 10 mai —

l'OEA étudie comment organiser l'armée qu'elle veut envoyer pour pacifier la République Dominicaine — 200 maires de la Colombie visitent le Québec — une serveuse de restaurant de Floride aurait vu Rivard plusieurs fois depuis environ un mois, mais non depuis l'arrestation de Lemay — à son tour Thatcher dit que sa province n'est pas plus heureuse que la Colombie de ses rapports avec le fédéral — M. Vanier invite les Canadiens à étudier leur histoire chargée d'inspiration — le Manitoba fait une petite concession aux écoles privées —

— mardi, 11 mai —

une école séparée d'Edmonton portera le nom de Mgr MacDonald — les compagnies canadiennes d'assurance ont perdu 52 millions en 1964 — c'est ça! huit Lords anglais, donc cinq sont des évêques anglicans, veulent que l'homosexualité entre adultes consentants soit reconnue légalement — Ottawa propose un salaire minimum de $1. l'heure. pour les moins de 17 ans — Diefenbaker demande une enquête royale pour mesurer l'étendue de l'espionnage russe au Canada — Ottawa crée une commission pour étudier l'avenir économique et politique des Territoires du Nord-Ouest — on demande à l'ONU d'intervenir à S. Domingue —

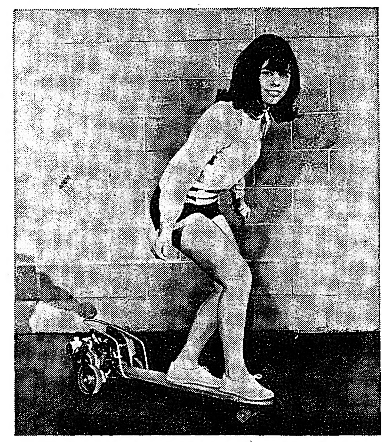
Le 'conclave' des Jésuites

Rome (CCC) — La congrégation générale des jésuites, au cours de laquelle se tiendra le "conclave" pour l'élection du nouveau prépos général, s'est ouverte le 7 mai à la maison généralice de la compagnie. Cette élection ne se produira que quinze ou vingt jours plus tard. Il faudra en effet régler une question qui sera certainement soulevée, celle de savoir si le nouveau général sera élu à vie, comme tous les successeurs de saint Ignace, ou pour une période de temps limitée. Quoi qu'il en soit, si la congrégation générale se prononce, par les deux tiers des voix, pour un changement de la règle actuelle, c'est le Pape qui décidera en dernier ressort.

L'élection du préposé général se fera par des bulletins qui seront brûlés, comme au conclave, après chaque scrutin, dans un fourneau prévu à cette fin. Mais il n'y aura pas de "fumée" pour annoncer à l'extérieur le résultat du vote. Les électeurs, au nombre de 224, représentant les provinces de l'ordre répandues dans le monde entier, seront pratiquement enfermés dans la maison généralice quatre jours avant l'élection, pour qu'ils puissent se consulter entre eux en vue du choix à faire du nouveau général. Le règlement établit que personne ne peut s'abstenir du vote, ni présenter un bulletin blanc ou voter pour lui-même.

Le général, élu à la majorité absolue des voix, ne peut refuser l'élection. Jusqu'à présent, aucune élection n'est allée au-delà de la limite de cinq scrutins. La plupart ont été acquises au bout de deux scrutins.

D'après la Presse Associée, pendant le "petit conclave" qui élira le 27e pape, voir (c'est ainsi qu'on appelle familièrement le Général des Jésuites), les électeurs seront enfermés dans une salle carrée, toute blanche, et ne pouront prendre que de l'eau et du pain.



Patin pour paresseux! Le roulis-roulant 'skateboard' est de mode au pays. Mais comme il faut toujours s'améliorer (?), on y ajoute un moteur à présent, ce qui est moins forçant. Cependant, plusieurs municipalités n'aiment pas voir ces roulis-roulants sur leurs trottoirs: Montréal et Ottawa les ont bannis, au grand ennui des marchands qui ne peuvent plus en vendre.

Des jeunes en conférence à Ottawa pour étudier les méfaits de la cigarette

Le programme national visant à réduire et, si possible à éliminer l'usage de la cigarette dans notre pays s'appuie de plus en plus sur la jeunesse; c'est ce que reflète la conférence de trois jours sur le sujet, qui débute aujourd'hui à l'université Carleton et qui rassemblera 75 adolescents de toutes les parties du Canada depuis Inuvik, jusqu'à Saint-Jean. Sur l'invitation de l'honorable Judy LaMarsh, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ces délégués à la Conférence de la Jeunesse canadienne sur le tabac et la santé ont été choisis par leurs ministères provinciaux de la Santé et de l'Education. Parmi eux se trouvent des jeunes gens et des jeunes filles qui fument, d'autres qui ne fument pas ou nationale et du Bien-être social. Nul d'entre eux ne fume la cigarette; même ceux qui fumaient auparavant ont maintenant la conviction qu'ils doivent donner l'exemple aux personnes inconscientes des dangers que comporte l'usage du tabac. Tous ont été, cependant, fortement d'avis que le congrès de la jeunesse devrait inclure des étudiants qui éprouvent de la difficulté à cesser de fumer ou qui cherchent encore à justifier l'usage de la cigarette.

Il y aura très peu d'adultes à cette conférence, Chaque province envoie un représentant avec les délégués. Certains adultes spécialistes dans le domaine de la médecine et de la psychologie assisteront comme conférenciers qui ont arrêté de fumer.

Les discussions porteront sur des sujets intitulés, par exemple: "Qui fume, qui ne fume pas, et pourquoi?" elles auront pour but de découvrir les motifs qui incitent les gens à contracter l'habitude du tabac. Une table ronde ayant pour thème "L'abandon du tabac, c'est l'affaire de tout le monde" indique bien les résultats qu'envisagent les organisateurs de la Conférence.

Le comité qui prépare la conférence depuis plusieurs mois compte parmi ses membres six étudiants des écoles supérieures de la région Ottawa-Hull. En effet, Pierre Villeneuve, Frances Merkel, Hilary Lips, Paulette Myers, Léonard Jodoin et Georges Norbet se sont réunis régulièrement avec des représentants du ministère de la Santé ou à titre consultatif, mais le but dominant de la conférence sera de sonder les expériences, les idées et les convictions prsonnelles des jeunes. On présentera aussi des étudiants qui ont contribué au programme de la lutte contre le tabac par leur participation à des expositions scolaires. Les délégués auront aussi l'occasion d'entendre deux jeunes étudiants américains qui ont déjà pris part à ce genre de conférence à Washington.

Un des buts de la conférence est d'établir un modèle qui aidera les autorités sanitaires provinciales et régionales, les organisations de jeunes, les oeuvres sanitaires bénévoles, et d'autres groupes intéressés à organiser, s'ils le désirent des réunions semblables à l'avenir.

L'usine d'Oshawa de General Motors of Canada, ainsi que les bureaux de zone et les entrepôts de la Compagnie occupent près de 17,000 personnes. Le total des traitements et salaires a dépassé $100 millions en 1964.

* * *

Pourquoi les Canadiens qui étudient aux Etats-Unis ne nous reviennent pas

— perte alarmante pour le Canada —

La plupart des 3,500 jeunes Canadiens qui poursuivent des études dans les institutions d'enseignement supérieur américaines préféreraient revenir s'établir au Canada, Mais beaucoup d'entre eux demeureront néanmoins aux Etats-Unis, faute de recevoir de la part des employeurs et des universités canadiennes des offres précises.

Selon la Fondation des universités canadiennes, qui a organisé une enquête auprès des étudiants canadiens inscrits à six grandes universités américaines, les étudiants canadiens diplômés d'universités américaines constituent une source "excellente mais peu exploitée" de personnel pour les universités canadiennes. En outre, plusieurs jeunes diplômés américains pourraient être intéressés à venir occuper des postes chez nous.

Mais les efforts déployés par les universités canadiennes pour rester en liaison avec les Canadiens étudiant à l'étranger sont insuffisants, et les institutions canadiennes ne font pas connaître efficacement les postes académiques vacants, chez elles, tant aux Canadiens à l'étranger qu'aux étudiants étrangers eux-mêmes.

Voilà les conclusions auxquelles a abouti une équipe de trois dirigeants d'universités canadiennes, après une séries d'entretiens préliminaires avec des étudiants canadiens fréquentant six grandes universités américaines, au début du mois. Le but de la tournée était de faire part aux étudiants des postes de professeurs d'université et de chercheurs scientifiques qui s'offrent au Canada et de découvrir les moyens de se tenir en contacts avec eux.

Sous les auspices de la Conférence nationale des universités et collèges canadiens, l'équipe a visité les universités de l'Illinois, de Chicago et de Michigan, les universités Columbia et Harvard, ainsi que le Massachusetts Institute of Technology.

Accueil cordial

L'équipe a été fort bien accueillie par les étudiants canadiens, ainsi que par les dirigeants des universités en cause. Partout, on lui a demandé des détails sur l'expansion que connaissent les universités canadiennes. Les étudiants ont exprimé le sentiment d'être oubliés et ont signalé les difficultés qu'ils éprouvent à se tenir en contact avec le Canada. Ils ont exprimé, à peu d'exception près, leur désir ferme de revenir au Canada, pourvu qu'on leur offre des situations convenables.

A maintes reprises, l'équipe apprit, non sans une certaine gêne, que des étudiants avaient demandé des renseignements au sujet des postes disponibles ou avaient présenté leur candidature à des postes vacants dans les universités sans qu'on ait même accusé réception de leurs lettres.

Et il s'agit de jeunes gens d'une haute compétence et possédant des titres très recherchés; plusieurs d'entre eux sont à terminer leurs études pour l'obtention du doctorat dans des domaines où le Canada n'a pas suffisamment de chercheurs et de professeurs.

L'existence d'îlots de pauvreté au Canada est injustifiable

— l'hon. MacEachen

Niagara Falls, Ont. — L'existence d'îlots de pauvreté est injustifiable au moment où l'ensemble du Canada jouit d'une prospérité sans précédent, a déclaré le ministre du Travail, M. Allan MacEachen.

La pauvreté est un ennemi public "qui poursuit son oeuvre secrètement dans quelques coins sombres et misérables de notre société", a-t-il déclaré devant le Canadian Club.

Les gens qui habitent ces îlots de pauvreté "ont été laissés à leur sort pendant que la plupart d'entre nous profitons de cette vague de prospérité".

Quelques-uns y sont relegués en raison d'une préparation insuffisante pour faire face à la vie. D'autres habitent des régions économiquement faibles.

"On ne peut tolérer que ces îlôts de pauvreté continuent d'exister dans un Canada qui connaît une prospérité sans précédent".

Des 3,600,000 familles canadiennes qui ne vivent pas de l'agriculture, a noté M. MacEachen, près de 850,000 ont un revenu annuel de moins de $3,000. On les classe dans la catégorie des pauvres.

En vertu du programme de la lutte à la pauvreté annoncé dans le discours du Trône du 5 avril, on s'attaquera à la pauvreté à la faveur de l'expansion du programme d'aménagement du territoire.

Ce programme comporte des abattements fiscaux et autres stimulants aux industries s'établissant dans des régions où la presque totalité des habitants a un revenu insuffisant.

"Les régions désignées jusqu'à présent étaient celles où le chômage sévissait de façon particulièrement grave, Maintenant, nous allons élargir ce programme en vue d'y inclure les régions où les revenus sont peu élevés dans l'ensemble sans pour cela être touchées durement par le chômage."

"Donnez à un homme la formation et les connaissances qui sont présentement requises et il cessera bientôt d'être un problème".

Le gouvernement reconnaît qu'il doit venir en aide aux Canadiens, sans égard à l'endroit où ils vivent et plus particulièrement à ceux qui "sont victimes d'une situation économique dont ils ne sont pas responsables et qu'ils ne sauraient expliquer".



Le ministre de l'agriculture, l'hon. Harry Hays, a annoncé que le gouvernement enlevait son subside de 2 cents pour chaque livre de beurre. Ce qui fait que le laitier touche quand même cet argent, puisqu'il a remonté de 2 cents la vente du beurre. Chaque Canadien mange 20 livres de beurre par an.

CALENDRIER

COURTOISIE DE CONNELLY McKINLEY

OYEZ! OYEZ!

Tous les lundis, 7 h 10 pm
A la Boutique du Collège St-Jean, films de l'Ambassade de France. Entrée gratuite.

samedi, 15 mai
De 10 a.m. à 4 p.m., les jeunes du Club Alouette lavent les autos dans la cour de St-Joachim, café servi aux clients.

13 mai, 8 p.m.
Bingo de 10 grands prix des C. de C., aux Gardens.

samedi, 15 mai
Réunion annuelle de l'Amicale de l'Académie Assomption.

samedi, 22 mai
Réunion des membres du Comité du Programme de l'A.E.B.A. au Collège St-Jean.

Un nouveau texte pour les cours aux fiancés

Le nouveau texte des cours de préparation au mariage par correspondance a été lancé officiellement ces jours derniers au Centre catholique de l'université d'Ottawa.

Ces cours, dont l'origine remonte à plus de vingt ans, ont déjà été distribués à plus de 600,000 exemplaires dans plus de 130 pays. Traduit en 10 langues, dont le vietnamien, ce cours se présente actuellement en 18 éditions nationales basées sur l'oeuvre originale canadienne.

En présentant le nouveau texte, M. Gilles Chagnon, directeur du secteur français du Centre, a souligné que les questions qui se posent de nos jours aux fiancés diffèrent de ce qu'elles étaient en 1940.